



BLEU CLIMAT

Rapport annuel sur le financement
du Plan Climat de Paris

EDITION 2025

RÉSUMÉ

En 2025, le Bleu Climat apporte une lecture croisée des enjeux de financement et de transition écologique de la Ville de Paris pour l'année 2024. Depuis de nombreuses années la Ville de Paris a fait le choix d'investir massivement pour répondre à la crise climatique et énergétique, et ce malgré le désengagement financier de l'État. Paris a fait le choix d'accélérer ses investissements en priorisant les dépenses dédiées à la transition écologique afin d'adapter la Ville au changement climatique.

Cela se traduit par un **niveau d'investissement inédit de 886,5 millions d'euros en 2024**, qui contribuent à la réussite des objectifs du Plan Climat, soit une augmentation de l'ordre de 70% entre 2020 et 2024. En l'espace de 5 ans se sont près de **3,4 milliards d'euros** qui ont été investis dans des actions et programmes en faveur de la transition écologique à Paris.

Les investissements réalisés participent au respect des trajectoires inscrites au Plan Climat sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété et le verdissement du mix énergétique parisien et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Plus de 80% de ces dépenses concernent la réduction de l'empreinte carbone du territoire, contre 4% pour l'énergie et près de 10% pour l'adaptation. Cette catégorisation des dépenses n'est pas exclusive et bon nombres d'actions engagées par la Ville portent des co-bénéfices sur les différents enjeux de la transition écologique (atténuation, énergie, adaptation, eau, biodiversité, circularité, polluants).

Concernant l'atténuation des effets du changement climatique, les programmes et actions financées concernent majoritairement le bâtiment et les transports avec respectivement 473,4 M€ et 268,3 M€. Il s'agit des principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre pour lesquels la collectivité dispose de leviers d'actions privilégiés.

En matière d'énergie, la Ville a investi 39,0 M€ en 2024 et près de 99,0 M€ ces 5 dernières années. Les dépenses ont concerné la supervision des centres thermiques, l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public et le déploiement d'installations d'énergie renouvelable. À ces dépenses, il convient d'ajouter les 329,6 M€ investis par les concessionnaires sur les différents réseaux d'énergie du territoire : électricité, gaz, chaleur et froid.

Enfin, au cours des dernières années la Ville a renforcé ses investissements pour assurer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique. 80,7 M€ ont été investis en 2024 pour un total de 258,7 M€ entre 2020 et 2024. 85% de ces dépenses ont concerné la végétalisation du territoire en complément des investissements sur la gestion de l'eau en ville et des solutions techniques pour protéger les Parisiens de la chaleur. Il convient de préciser qu'à ces dépenses spécifiques d'adaptation s'ajoutent les investissements pour la rénovation du bâti et la transformation de l'espace public comptabilisés en termes d'atténuation mais qui participent pour partie à l'adaptation du territoire.

En parallèle de ce programme d'investissement en faveur de la transition écologique, la Ville de Paris veille à garantir un haut niveau de service aux Parisiens tout en limitant l'impact de son activité sur l'environnement. C'est l'objet de l'Évaluation Environnementale du Budget qui mesure les effets positifs et négatifs de l'ensemble des dépenses de la collectivité (fonctionnement et investissement) sur le climat. En 2024, si la majorité des dépenses ont un impact neutre sur le climat (79,6%), 17,3% des dépenses analysées, soit **1,42 milliard d'euros** a une incidence positive sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Ces dépenses considérées comme favorables au climat sont en nettes progression depuis 2019 avec une hausse de 40%. A l'inverse, les dépenses dites défavorables sont en recul et représentent 2,3 % des dépenses évaluées. Ce sont principalement des dépenses liées aux travaux de voirie et à l'achat de combustibles pour les véhicules thermiques de la flotte municipale, en cours de transition vers l'électrique.

SOMMAIRE

ENJEUX & OUTILS DE LA FINANCE CLIMAT À LA VILLE DE PARIS	6
I. Contexte.....	6
II. Trajectoire de financement de la transition écologique.....	6
BUDGET CLIMAT : FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	8
Trajectoire de neutralité carbone : investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.....	12
I. Inventaires des émissions de gaz à effet de serre et objectifs	12
II. Les investissements en faveur de la réduction des émissions locales.....	14
A. DÉCARBONER LE SECTEUR DU BÂTIMENT.....	15
Enjeu 1 : la rénovation des copropriétés	16
Enjeu 2 : la rénovation du parc social	16
Enjeu 3 : la création de logements publics	17
Enjeu 4 : la rénovation du parc municipal	17
B. DÉCARBONER LE SECTEUR DU TRANSPORT	18
Enjeu 1 : la redistribution de l'espace public en faveur de la marche	19
Enjeu 2 : les aménagements cyclables	20
Enjeu 3 : la transformation du périphérique	21
Enjeu 4 : le renforcement de l'offre de transport en commun.....	21
Enjeu 5 : autres sous-secteurs.....	22
C. DÉCARBONER LE SECTEUR DES DÉCHETS.....	23
Enjeu 1 : la réduction et le tri des déchets.....	24
Enjeu 3 : la politique de sortie du plastique	25
III. Les investissements pour limiter l'empreinte carbone	26
A. DÉCARBONER LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION.....	26
Enjeu 1 : la promotion d'une offre alimentaire durable	27
Enjeu 2 : la restauration collective	28
Enjeu 3 : le soutien à l'agriculture durable	29
B. DÉCARBONER LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE	30
Enjeu 1 : l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique.....	30
Enjeu 2 : le soutien aux acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire	31
Enjeu 3 : la formation et l'emploi dans la transition écologique	32
Trajectoire énergétique : investir dans les énergies renouvelables et le verdissement du mix énergétique	33

I.	Bilan énergétique et objectifs.....	33
II.	Les investissements en matière d'énergie.....	35
A.	MOINS CONSOMMER : RENFORCER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	36
	Enjeu 1 : la supervision des centres thermiques	36
	Enjeu 2 : l'éclairage public.....	37
B.	PRODUIRE LOCALEMENT : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	37
	Enjeu 1 : ENR 2030	37
	Enjeu 2 : les installations solaires.....	37
C.	PILOTER LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET VERDIR LE MIX ÉNERGÉTIQUE.....	38
D.	PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	
	38	
	Trajectoire d'adaptation : investir en faveur de la résilience du territoire face aux aléas climatiques	40
I.	Enjeux d'adaptation et objectifs.....	40
II.	Les investissements en faveur de l'adaptation	40
A.	VÉGÉTALISER LA VILLE.....	41
	Enjeu 1 : les espaces verts	41
	Enjeu 2 : la plantation d'arbres	42
	Enjeu 3 : la végétalisation de l'espace public.....	43
	Enjeu 4 : la végétalisation du bâti.....	43
	Enjeu 5 : le développement de l'agriculture urbaine.....	44
B.	GÉRER L'EAU EN VILLE.....	45
	Enjeu 1 : la gestion et la récupération de l'eau de pluie.....	45
	Enjeu 2 : les baignades.....	46
	Enjeu 3 : la sobriété hydrique	47
C.	DÉVELOPPER DES SOLUTIONS GRISSES D'ADAPTATION	48
	Enjeu 1 : la protection des ERP contre la chaleur	49
	Enjeu 2 : les solutions de rafraîchissement	50
	Evaluation des co-bénéfices.....	51
	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET : MESURER L'IMPACT ECOLOGIQUE DES DEPENSES.....	53
I.	Qu'est-ce qu'une évaluation environnementale du budget ?	54
II.	Que dit l'évaluation environnementale du budget ?	54
A.	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	54
B.	MÉTHODOLOGIE.....	56
III.	Impact des dépenses sur le climat par secteur	57

A.	ALIMENTATION.....	57
B.	BÂTIMENT	57
C.	DÉCHETS.....	58
D.	EAU	59
E.	ECONOMIE.....	60
F.	ENERGIE.....	61
G.	SOLUTIONS GRISES.....	61
H.	TRANSPORT.....	62
I.	VÉGÉTALISATION.....	63
J.	AUTRE	64
IV.	Quelles sont les prochaines étapes ?	65

ENJEUX & OUTILS DE LA FINANCE CLIMAT À LA VILLE DE PARIS

I. Contexte

En 2024, la Ville de Paris adoptait son 4^{ème} Plan Climat, véritable feuille de route opérationnelle de la Ville pour garantir l'habitabilité de la capitale face au dérèglement climatique, et engager le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C. Ce nouveau Plan Climat confirme la trajectoire vers la neutralité carbone et décline, à l'horizon 2030, un programme opérationnel autour du carbone, de l'énergie, de l'adaptation et de la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le changement climatique et ses effets, et d'amélioration de la qualité de l'air, les grandes typologies d'actions à mettre en œuvre sont connues (rénover massivement les bâtiments, décarboner les déplacements, végétaliser le territoire, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables...). Ainsi, si certaines actions sont entièrement nouvelles, la majorité des actions du Plan Climat 2024-2030 s'inscrit dans la continuité des précédents plans. L'objectif premier est celui du passage d'échelle, dans l'opérationnalisation et le financement des projets pour être en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

Dans un contexte de contrainte budgétaire inédit, que ce soit à l'échelle nationale comme au niveau local, la Ville de Paris a fait le choix de placer l'opérationnalisation de sa transition écologique, et donc de son financement, au cœur de son Plan Climat. Avec l'accélération du dérèglement climatique, ce sont des volumes d'investissements inédits qui devront être mobilisés, par la puissance publique et les parties prenantes du territoire. Une trajectoire des investissements sera élaborée pour s'assurer de leur bon niveau et du rythme de leur engagement. Les acteurs économiques et les financements privés seront mobilisés, tout comme la commande publique qui représente un levier considérable pour la transition écologique. La Ville entend ainsi mobiliser tous les leviers à sa disposition, de la programmation des investissements à la recherche de cofinancement en passant par la création de mécanismes innovants de financement, pour relever le défi majeur auquel elle est confrontée.

II. Trajectoire de financement de la transition écologique

Afin d'engager la construction d'une trajectoire d'investissement en faveur de la transition écologique, la Ville de Paris a mandaté en 2024 l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques pour chiffrer le besoin d'investissement nécessaire à la décarbonation du territoire, suivant le modèle du rapport de Jean Pisani Ferry et Selma Mahfouz, qui évaluait, au niveau national, à 66 milliards d'euros supplémentaires par an le mur d'investissements à franchir pour respecter la trajectoire climatique de la France.

Au terme de cette étude, le surcroît d'investissement nécessaire pour décarboner le territoire parisien est évalué à plus de 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2050 pour l'ensemble des acteurs (État, Région, Métropole du Grand Paris, Ville, entreprises, ménages), dont 500 millions pour la Ville de Paris.

Ce travail constitue la première brique de la trajectoire d'investissement du Plan Climat, elle sera progressivement complétée par les travaux en cours sur le chiffrage des autres déterminants de la transition écologique. La construction d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique

apportera en particulier un complément nécessaire sur le besoin d'investissement lié au renforcement de la résilience du territoire face aux aléas climatiques.

Pour conduire et suivre ces chantiers, la Ville de Paris s'est dotée de deux outils de pilotage et de coordination :

- L'Évaluation Environnementale du Budget, déployée depuis 2019, permet de qualifier chaque dépense en investissement comme en fonctionnement au regard de son impact climatique et d'orienter progressivement les budgets vers les actions favorables. L'exercice sera enrichi en 2026 d'une approche sur la biodiversité et à terme en 2027 l'évaluation intégrera toutes les dominantes de la taxonomie européenne (eau, économie circulaire, adaptation, qualité de l'air).

- Le Budget Climat, assure un suivi des investissements réalisés en relation avec les actions du Plan Climat. Il permettra à terme de programmer les besoins d'investissements futurs et ainsi consolider à l'échelle de la Ville une véritable trajectoire de financement de la transition écologique. Cet outil sera essentiel pour la construction du pluriannuel et le suivi des investissements de la prochaine mandature.

Ces deux exercices sont par nature complémentaires. Si l'évaluation environnementale du budget quantifie l'impact environnemental du budget municipal, le budget climat identifie quant à lui les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de Paris. Le budget climat permet de valoriser les investissements de transition par nature favorable à l'environnement. De son côté, l'évaluation environnementale permet d'identifier les dépenses de la Ville défavorables comme autant de secteurs à enjeu pour lesquels des investissements de transition sont nécessaires.

Conformément aux dispositions du Plan Climat 2024-**2030**, le présent rapport, intitulé "**Bleu Climat**" adresse annuellement **l'avancement** du financement de la transition écologique à la Ville en rendant compte des résultats du budget climat et de **l'évaluation environnementale du budget**.

BUDGET CLIMAT : FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le C40 définit la budgétisation climatique comme :

"un système de gouvernance qui intègre les engagements et les considérations climatiques dans les décisions politiques, d'action et budgétaires. [...] Elle attribue la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et du reporting au gouvernement. Cette approche favorise la transparence et la responsabilisation, et met en évidence les points à améliorer pour rester sur la bonne voie pour atteindre les objectifs climatiques de la ville."

La Ville de Paris a inscrit dans son Plan Climat 2024-2030 l'élaboration de son Budget Climat :

"La Ville élaborera un budget climat pour la période 2024-2030. Croisant la donnée carbone et la donnée financière, il s'agira d'un outil de programmation et de pilotage permettant de suivre un ensemble de mesures et de les réajuster au besoin. Intégré au cycle budgétaire, il permettra d'interroger annuellement l'investissement pour la réalisation et l'efficacité des mesures au regard des trajectoires climat adoptées par Paris."

A l'instar des Villes d'Oslo, de Montréal, New York, Mumbai, et Londres, la Ville de Paris développe son Budget Climat, afin de renforcer le pilotage de sa planification écologique et de mieux articuler trajectoires de long terme et cycles budgétaires. En tant que tel, une publication annuelle permettra de mieux objectiver les investissements déployés par la Ville au service de la transition écologique du territoire et l'atteinte des objectifs d'atténuation, d'énergie et d'adaptation à horizon 2050.

Méthodologie

Le développement du budget climat a permis d'identifier au sein du budget général de la collectivité, les investissements concourant à la réussite du Plan Climat. Les actions et objectifs du plan se traduisent dans trois trajectoires :

- la trajectoire de neutralité carbone, concernant les émissions locales et hors Paris
- la trajectoire énergie,
- la trajectoire d'adaptation

C'est donc à l'aune de ces trajectoires que les dépenses du compte administratif sont analysées. Le budget climat s'intéresse spécifiquement à la programmation et au suivi des dépenses d'investissement qui concourent à la transition écologique. L'exercice trace l'intégralité des dépenses associées aux autorisations de programme car il est difficile d'isoler la part consacrée spécifiquement à la transition écologique. De plus, certaines dépenses de fonctionnement peuvent s'avérer essentielles à la poursuite des objectifs. C'est pourquoi dans la suite du document, certaines de ces dépenses seront mise en avant dans l'analyse.

Cette approche globale reste perfectible dans la mesure où les dépenses sont catégorisées en fonction de leur impact principal (atténuation, adaptation...) alors que bon nombre de projets de la Ville agissent sur de multiples enjeux (rénovation des bâtiments, transformation de l'espace public). Il n'est pas possible à l'échelle du budget général d'isoler au sein d'un programme la part des dépenses liée à chacun de ces enjeux.

Principaux enseignements

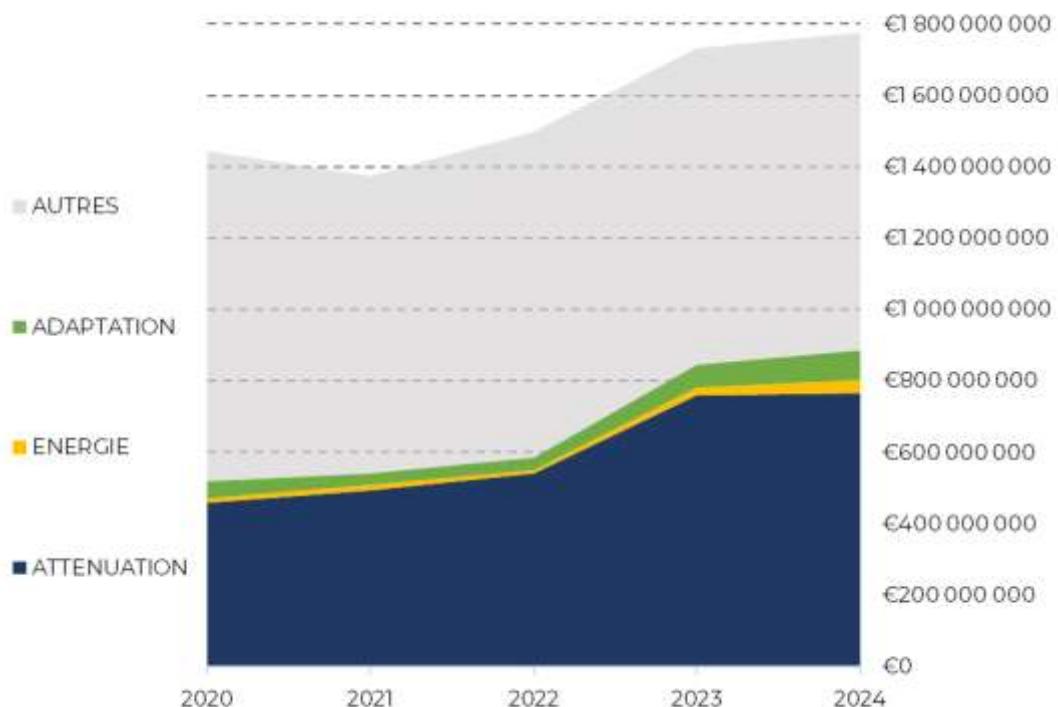
Depuis 2020, la Ville de Paris a **investi 3,4 milliards d'euros** dans des actions et programmes, qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans son **Plan Climat**, en prenant en compte l'investissement dans la création de logement public qui représente 43,2% de ces dépenses, soit plus de 1,4 **milliards d'euros entre 2020 et 2024**. La Ville de Paris s'est engagée par la création de

logements publics pour un habitat abordable, durable, sain et aligné avec les réalités futures du territoire. L'objectif d'atteindre 40% de logement public à horizon 2035 inscrit dans le Plan Climat cadre l'intervention massive dans l'évolution du bâtiment Parisien, pour contribuer à son amélioration, à sa réhabilitation et à son accessibilité, et pour permettre une transition plus rapide, plus locale et plus juste. La production de logements publics participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du résidentiel au regard des critères inscrits Plan Local d'Urbanisme bioclimatique relatif aux seuils de performances énergétiques, aux procédés de construction moins carbonés et à la production d'énergies renouvelables, ainsi qu'à l'adaptation du parc bâti parisien aux effets du changement climatique.

Ces investissements comprennent également des ensembles de programmes représentatifs des leviers d'intervention déployés pour la transition écologique de Paris et de l'effort de la Ville pour contribuer à l'atteinte d'un territoire bas-carbone, adapté à son climat futur et sans énergies fossiles, conformément aux trajectoires fixées dans son Plan Climat. Sur la base du fléchage des enjeux prioritaires de chaque programme du budget de la Ville de Paris, il s'agit notamment sur la période 2020-2024 :

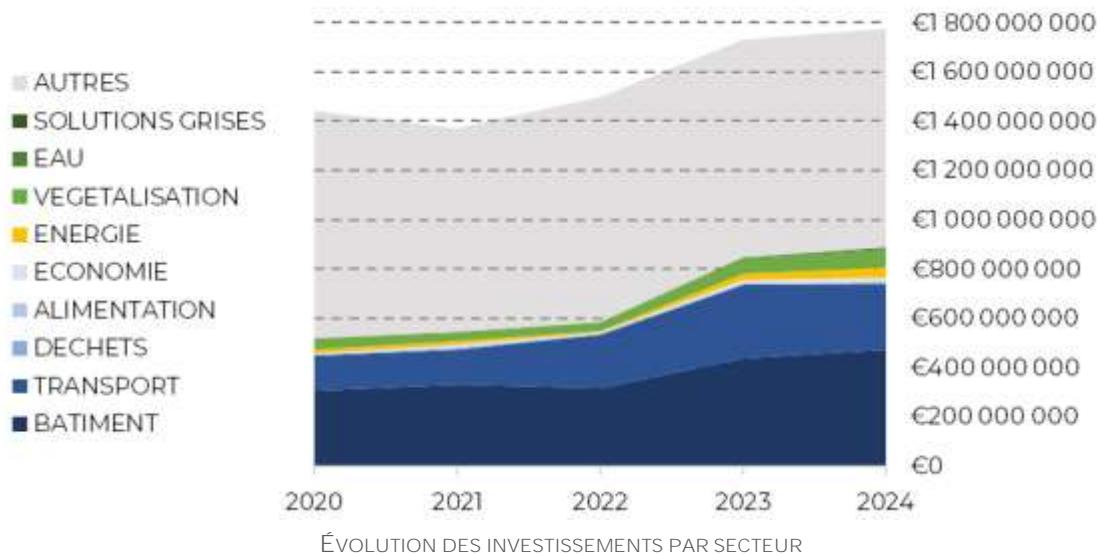
- de l'investissement dans l'offre en transport en commun (556,5 M€ soit 16,5%)
- de l'investissement dans la végétalisation du territoire (237,6 M€ soit 7%)
- de la rénovation des bâtiments publics (216,4 M€ soit 6,4%)
- des opérations ciblées d'aménagement cyclables (164,2 M€ soit 4,9%)
- des opérations ciblées pour rendre de la place à la marche (150,0 M€ soit 4,4%)
- du soutien à la rénovation du parc social (134,7 M€ soit 4%)
- des opérations en lien avec la transformation du périphérique (107,8 M€ soit 3,2%)

En l'espace de 4 ans, la Ville de Paris a nettement augmenté ses investissements de transition écologique, avec une hausse de l'ordre de +70% de 2020 à 2024.

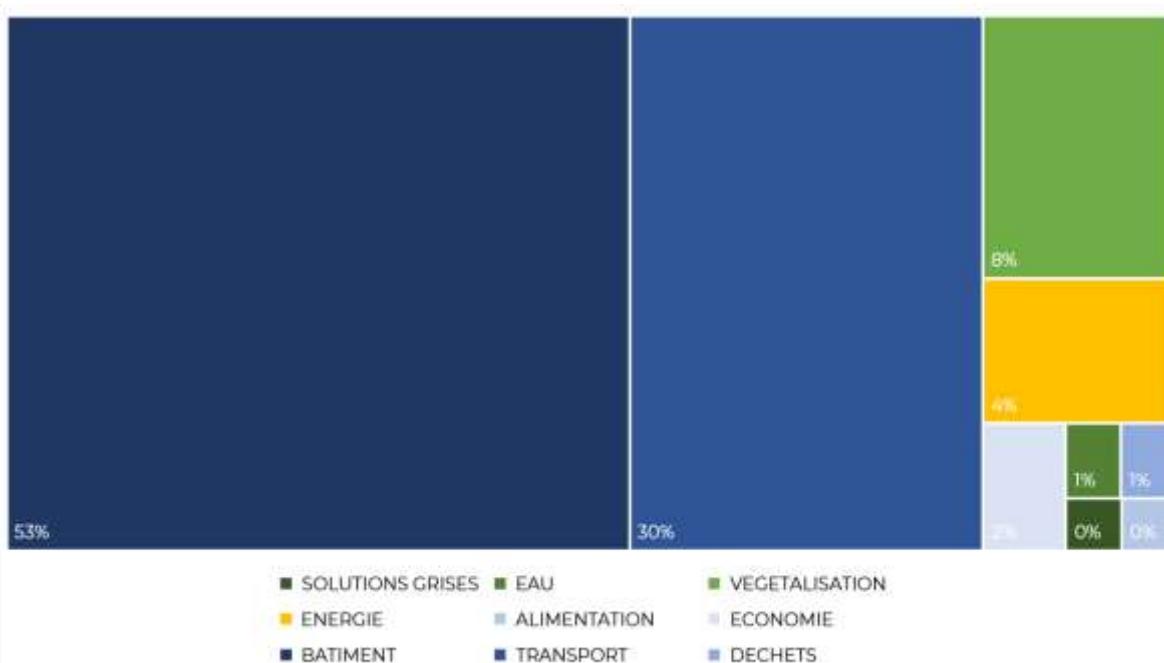


BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024 DE LA VILLE DE PARIS

Le budget 2024 marque un montant record de 886 **millions d'euros investis** en faveur de la transition écologique et du Plan Climat, soit la moitié du budget d'investissement de la Ville sur la même année. Si tous les enjeux de transition écologique sont représentés dans le budget, on note que les dépenses liées à l'atténuation du changement climatique (transport, énergie, bâtiment, alimentation, déchets) sont prépondérantes avec 805 millions d'euros investi en 2024, contre 81 millions d'euros sur les sujets d'adaptation.



Dans le détail, les leviers d'atténuation relatifs aux bâtiments et aux transports sont prépondérants, avec respectivement 473 millions d'euros et 268 millions d'euros investis. Ce sont à la fois des chantiers prioritaires de la transition écologique du territoire et des compétences clefs de la collectivité (voirie, patrimoine municipal, logement social, subventions au logement privé). Les autres leviers d'actions relatifs à l'adaptation, à l'énergie ou à la consommation responsable sont également visible à l'échelle du budget général de la collectivité et représentent ensemble 144 millions d'euros en 2024.

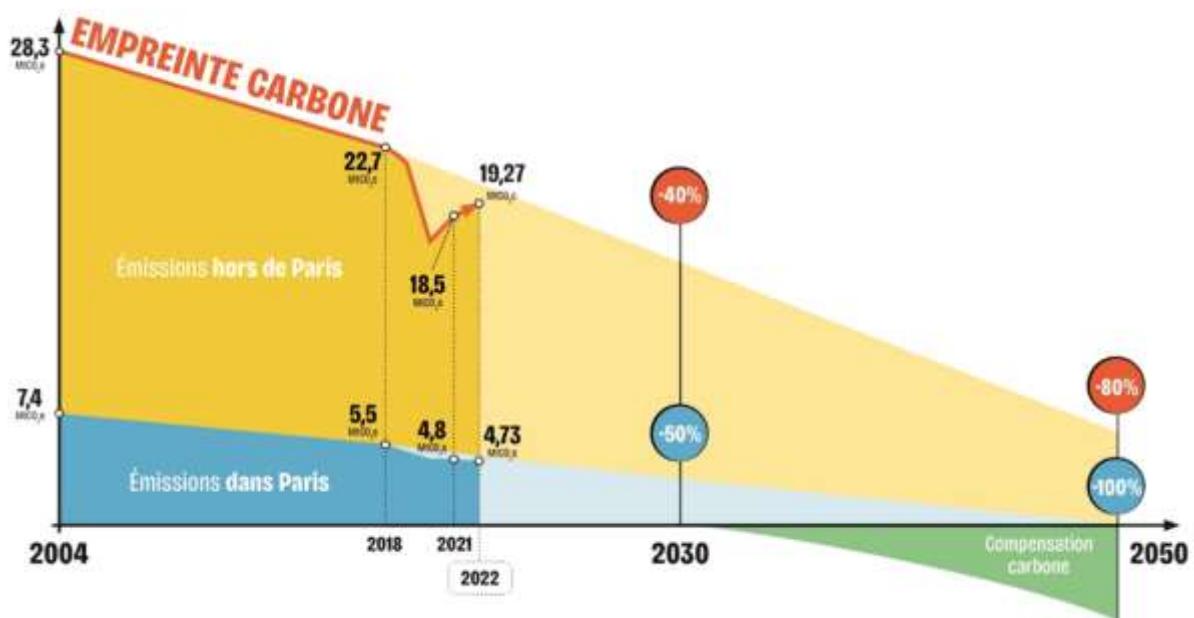


Trajectoire de neutralité carbone : investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

I. Inventaires des émissions de gaz à effet de serre et objectifs

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est le principal enjeu porté par le Plan Climat et ce dès 2008. Les objectifs fixés par la Ville en la matière ont été renforcés en 2018 en cohérence avec l'Accord de Paris de 2015, et contribuent à la neutralité carbone à 2050. Cet engagement se traduit par l'adoption d'une trajectoire de neutralité carbone qui porte à la fois sur la réduction de l'empreinte carbone du territoire et l'annulation des émissions produites directement sur le territoire dites émissions locales. Les objectifs inscrits dans cette trajectoire sont les suivants :

- Emissions locales : Réduire de 50% par rapport à 2004 à horizon 2030 et atteindre zéro émission à 2050.
- Empreinte carbone totale : Réduire de 40% par rapport à 2004 à horizon 2030 et de 80% à horizon 2050. Compenser les 20% d'émissions restantes en privilégiant les projets de séquestration locaux.



TRAJECTOIRE DE NEUTRALITÉ CARBONE – VILLE DE PARIS 2024

☞ Afin de mesurer son impact carbone, la Ville de Paris réalise périodiquement un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2004. Depuis 2018, cet exercice est produit annuellement et permet d'assurer un suivi de la trajectoire de neutralité carbone. Ainsi en près de 20 ans, la Ville de Paris a réduit son empreinte carbone de 32% depuis 2004. Elle s'établit à 19,27 Mt CO₂ en 2022. Cette baisse de 9 Mt CO₂ équivaut aux émissions locales annuelles de villes comme Montréal, Bogota et Rome, ou à l'empreinte carbone d'un million de Français.

Les émissions locales, pour lesquelles la Ville dispose de plus de leviers d'intervention directs, représentent un quart de son empreinte carbone soit 4,73 Mt CO₂e. Sur ce périmètre, les émissions de gaz à effet de serre de Paris ont baissé de 42% en l'espace de 20 ans.

Elles couvrent les émissions issues du bâtiment, du transport, des déchets et de l'industrie.

- Bâtiment : premier poste d'émissions, le parc bâti parisien présente la particularité de se répartir équitablement entre immeubles de logement et d'activités tertiaires. En 2022, ils émettaient respectivement 1,74 millions de tonnes de CO₂e, et 1,66 millions de tonnes de CO₂e soit environ 30% de moins qu'en 2004. La majeure partie de ces émissions est liée à la combustion d'énergie pour le chauffage.
- Transport : deuxième poste d'émissions regroupant tous les déplacements routiers dans Paris, sur le boulevard périphérique ainsi que les transports en commun de la RATP ou de la SNCF (métro, bus, RER et tramway). En 2022, ce secteur a émis 0,74 MtCO₂e, soit 59% de moins qu'en 2004. Ces émissions sont principalement liées à la combustion de carburant des véhicules thermiques.
- Déchets : troisième poste d'émissions rendant compte du traitement des différents types de déchets collectés à Paris. Chaque jour, ce sont plus de 2700 tonnes qui sont collectées dans les rues de Paris. En 2022, ce secteur représentait 0,45 MtCO₂e, en baisse de 13,5 % par rapport à 2004. La majeure partie de ces émissions est due aux déchets plastiques.
- Industrie : dernier secteur en termes d'émissions, il couvre principalement les activités liées aux outils de production d'énergie sur le territoire, en particulier pour le réseau de chaleur et le réseau de froid de la Ville. En 2022, il représentait 0,14 millions de tonnes de CO₂e, soit 30 % de moins qu'en 2004.

A ces émissions locales, il faut ajouter les émissions importées pour évaluer l'empreinte carbone de la capitale. Paris est l'une des rares villes du monde à tenir compte de l'empreinte carbone de son territoire, et à comptabiliser les émissions extramuros induites par les activités locales. Parmi ces émissions hors Paris, le trafic aérien (fret et vols pris par les Parisiens) et l'alimentation représentent les deux principaux secteurs émetteurs, devant les transports hors Paris (nécessaires à l'acheminement des biens et services consommés par les Parisiens), la production de l'énergie consommée dans Paris dite "amont énergie" et les matériaux de constructions utilisés sur les chantiers parisiens. Tous ces secteurs d'émissions dépendent ainsi de l'évolution des modes de vie, de consommation et de production de la capitale.

Intramuros

Tertiaire 37% et 9%
 45% gaz naturel
 20% chauffage urbain
 18% fioul
 15% électricité
 2% autre (bois, GPL, froid...)

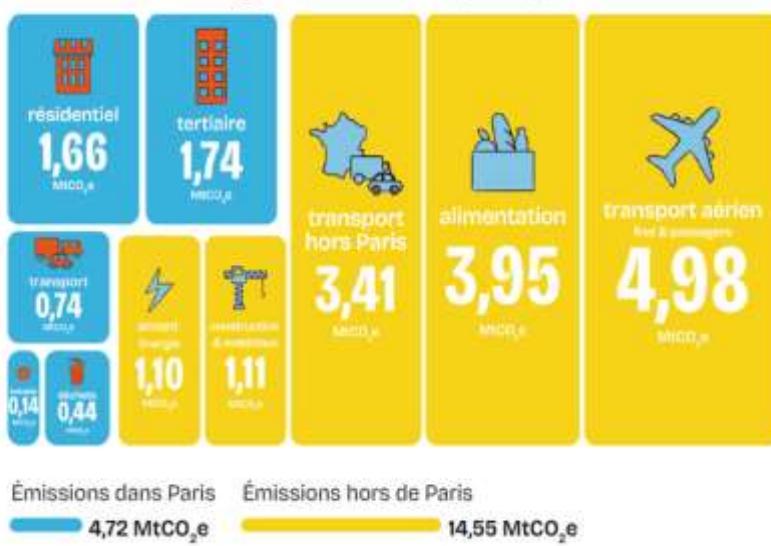
Résidentiel 35% et 9%
 62% gaz naturel
 18% chauffage urbain
 11% fioul
 8% électricité
 1% autre (bois, GPL...)

Transport 16% et 4%
 85% routier
 15% transport en commun

Déchets 9% et 2%
 67% plastique
 16% eaux usées
 11% déchets alimentaires
 5% papiers, cartons
 1% verre, métaux

Industrie 3% et 0%
 RCU, RFU & bâtis industriels

19,27 MtCO₂e en 2022 soit -32% par rapport à 2004



Extramuros

Transport aérien 26%
 51% de personnes
 49% de marchandises

Alimentation 20%
 20% céréales
 19% légumes
 18% produits composés
 17% de fruits
 13% lait + 10% viandes
 2% poissons + 1% œufs

Transport extramuros 10%
 79% routier marchandises
 21% transports personnes
 0,3% fret fluvial
 0,01% fret ferré

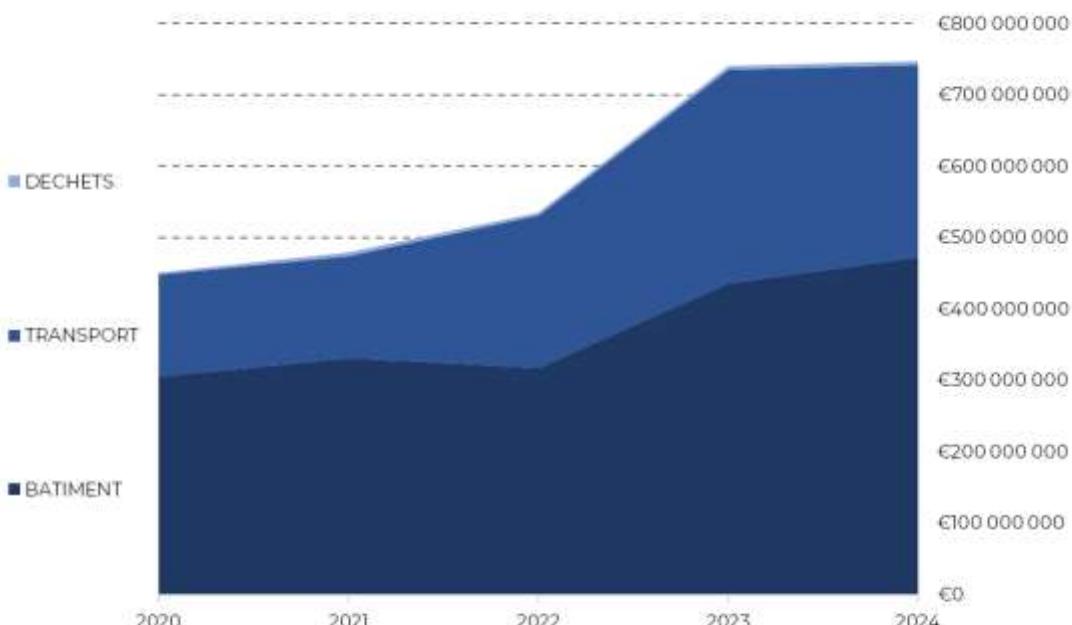
Construction & mat. 6%
 67% matières premières
 29% construction
 4% voirie

Amont énergie 6%
 Fabrication des appareils
 Perte en ligne
 Fabrication des véhicules

BILANS DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE PARIS - 2024

II. Les investissements en faveur de la réduction des émissions locales

Dans le cadre de sa trajectoire de décarbonation, les émissions locales représentent l'échelle d'intervention prioritaire de la collectivité, pour laquelle elle dispose d'un nombre plus important de leviers d'action directe. Ainsi, les investissements réalisés par la collectivité entre 2020 et 2024 sur ce scope représentent 87% des dépenses identifiées dans le budget climat et un peu moins de la moitié du budget total d'investissement de la Ville.



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SUR LES SECTEURS D'EMISSIONS LOCALES

Sur la période 2020-2024, la Ville de Paris a largement renforcé ses investissements en matière de réduction des émissions locales (+66%), notamment en lien avec l'accélération des investissements concernant le bâtiment et sa rénovation (+168,1 M€, soit 57% de la hausse) mais aussi quant aux investissements relatifs aux transports et à leur décarbonation (+125,2 M€ soit 42% de la hausse).

En 2024, la Ville de Paris a investi **747 M€** dans des opérations qui concourent à la réduction des émissions locales dont :

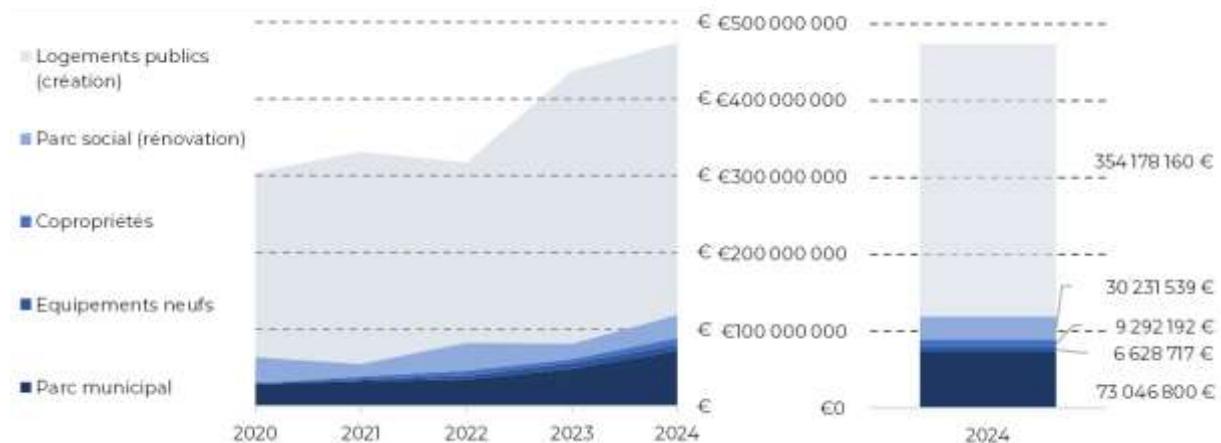
- 473,4 M€ d'investissement concernant les sujets de décarbonation du bâtiment, dont 354,2 M€ pour la création de logement public
- 268,3 M€ d'investissement en lien avec la décarbonation des transports
- 5,5 M€ quant à l'investissement aux solutions de réduction et de valorisation des déchets.

Il est à noter que le secteur de la collecte des déchets représente par ailleurs des dépenses de fonctionnement conséquentes qu'il convient d'adresser. Plus de 130 M€ ont été dépensés en 2024 couvrant à la fois toutes les formes de collectes (bacs, trilib, verre), et de traitement (Systom) des déchets, hors masse salariale et gestion de la flotte de bennes.

A. DÉCARBONER LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Le bâtiment, premier secteur d'émissions locales, représente le premier levier d'action pour la décarbonation du territoire. C'est donc naturellement qu'il correspond également au premier secteur de dépense de la collectivité en la matière avec **473,4 M€ d'investissement en 2024**. Les actions financées par la Ville concernent à la fois :

- L'investissement dans le logement public pour 354,2 M€
- Le financement de la rénovation de son patrimoine pour 73,0 M€
- Le subventionnement des rénovations du parc social 30,2 M€
- Le subventionnement des rénovations du parc de logements privés au travers du dispositif ERP+ pour 9,3 M€.



EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS POUR LA DECARBONATION DU SECTEUR BATIMENT

Afin de respecter la trajectoire de neutralité carbone, la poursuite de l'effort en faveur de la rénovation des bâtiments apparaît déterminante, avec des objectifs opérationnels inscrits au Plan Climat 2024-2030 portant sur la rénovation globale de 30 écoles et 10 crèches / an, ainsi que sur la rénovation annuelle de 5 000 logements sociaux et un rythme de 40 000 logements privés rénovés annuellement à partir de 2030.

Enjeu 1 : la rénovation des copropriétés

Paris compte 47 000 copropriétés, soit 75 % des logements. Plus de 90 % d'entre elles ont été construites avant la première réglementation thermique, en 1974. La trajectoire de neutralité carbone parisienne et la réduction des consommations énergétiques qui y sont associées impliquent la rénovation complète du parc à horizon 2050, soit un rythme d'environ 40 000 logements rénovés par an à compter de 2030, cible fixée par le Plan Climat 2024-2030.

La Ville accompagne la dynamique de rénovation avec le dispositif EcoRénovons Paris+ (ERP+), en partenariat avec l'Etat (ANAH). Avec un point d'entrée unique incarné par l'Agence parisienne du Climat (APC), les copropriétés souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit financé par la Ville ainsi que, de subventions attribuées à l'ensemble des copropriétaires de l'immeuble concernés, pour permettre la réalisation d'un audit ou diagnostic technique global, des travaux de rénovation énergétique modulé par le gain de performance visé (plus le projet est performant, plus il est aidé) et des travaux d'amélioration environnementale (confort d'été, gestion des déchets, énergies renouvelables, raccordement au réseau de chaleur urbain, matériaux biosourcés, hautes performances énergétiques). Ces aides peuvent être cumulées avec les aides de l'Etat (MaPrimeRénov') et complétées pour les propriétaires occupants aux revenus plus modestes, d'aides individuelles afin de tendre vers le 0 reste à charge pour ces ménages.

Financement :

L'ensemble des supports budgétaires pour accompagner la rénovation des copropriétés avec le dispositif ERP+ représentent **9,3 M€ exécutés en 2024**. Les investissements de la Ville pour ce programme représente 4,5 M€ de subventions exécutées en 2024 pour financer les travaux de rénovation énergétique parisiens. Il s'agit d'une croissance de 155% entre 2020 et 2024. La Ville est délégataire des subventions de l'ANAH depuis 2024, elles représentent 4,5M € exécutés en 2024, soit 50% de l'enveloppe consacrée à la rénovation des copropriétés (pour l'ANAH).

Il convient de noter que le programme dépend également de dépenses de fonctionnement représentant 3,7 M€ en 2024 réparties entre les subventions à l'APC (751K€) et le marché public ERP+ (2,9 M€) et totalisant 11,3 M€ sur 2020-2024. Le montant total mobilisé par la Ville pour la rénovation des copropriétés atteint donc 32,5 M€ entre 2020 et 2024. Le dispositif ERP+ représente ainsi une dépense conséquente, en forte croissance.

Impact :

Depuis sa création en 2016, Eco Rénovons Paris totalise fin 2024 17 349 logements ayant voté des travaux de rénovation énergétique dont 7 246 dont les travaux sont terminés. Sur la seule année 2024, la Ville comptabilise 2 541 logements ayant voté des travaux de rénovations énergétiques ERP+. En termes de gains, l'Apur a conduit une première étude visant à mieux rendre compte de la baisse des consommations réelles des ménages après travaux. Sur un panel de 46 copropriétés étudiées ayant réalisé des travaux de performance énergétique un gain de 8 738 MWh/an qui se traduit par une baisse de 1 700 tonnes de CO_{2eq}.

Enjeu 2 : la rénovation du parc social

Le parc social représente un levier prioritaire d'intervention de la Ville pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, puisqu'il représente 25,2% du parc total de logements en comptant les bâtiments en cours de construction. La Ville cofinance les travaux du parc social avec les bailleurs sociaux sur la base d'une circulaire de financement annuel.

La Ville de Paris et les bailleurs sociaux ont déjà financé la rénovation de 73 444 logements sociaux depuis 2009 avec un rythme moyen de 4 590 logements financés par an. L'atteinte des objectifs du

Plan Climat implique de rénover 5 000 logements sociaux par an avec un gain moyen de 60 % sur les consommations énergétiques, un rythme atteint depuis 2023 et confirmé en 2024 avec respectivement 5 109 et 5 057 opérations de rénovation de logements financées. La part de subvention fléchée vers ces rénovations "Plan Climat" représente 30,2 **M€ d'investissements pour la Ville** en 2024 pour un total de 134,3 M€ entre 2020 et 2024.

En complément, les financements mis en place par la Ville pour la rénovation énergétique incluent des bonus pour la mise en œuvre de démarches bas carbone ou d'économie circulaire, de création d'îlot de fraîcheur et de mise en œuvre d'équipements utilisant des sources d'énergie renouvelable. On compte aujourd'hui 4 083 logements, soit 31 bâtiments raccordés au réseau de chaleur lors de leur rénovation, et 107 bâtiments (représentants 9 034 logements) bénéficiant d'installation de panneaux solaires, ou de systèmes de récupération d'énergies, notamment 27 (représentants 1 284 logements) avec des systèmes de récupération de chaleur sur les eaux usées.

Impact :

Dans son étude de 2023 sur les "Consommations réelles d'énergie des logements parisiens", l'APUR a étudié un panel de 51 opérations dans le parc social. Cette première analyse constate une réduction notable et effective, de l'ordre de -28% en moyenne, mais variable et inférieure à l'objectif très ambitieux du Plan Climat (une cible de gain moyen de 60%). L'étude chiffre 20500 MWh de consommation annuelle d'énergie évitée pour le panel grâce à la réalisation des travaux, soit une économie moyenne de -2236 kWh par an et par logement après travaux, équivalent à entre 200 et 450 € d'économie annuelle. En 2024, l'Apur a actualisé les résultats de son étude à partir des données de consommation de l'année 2023. Celles-ci révèlent une baisse moyenne de 34 % des consommations énergétiques observée sur le patrimoine rénové. Ce résultat s'explique à la fois par la hausse des prix de l'énergie et par les efforts de sobriété engagés, qui tendent désormais à s'inscrire dans la durée.

Enjeu 3 : la création de logements publics

En complément de la rénovation du parc social, la Ville de Paris s'est fixée comme objectif d'atteindre 40% de logements publics en 2035. Les dépenses liées à la création de logements publics ont été intégrées dans les dépenses de décarbonation du secteur du bâtiment, car la Ville de Paris met en place des méthodes de production de logement selon des standards bas-carbone élevés. Les logements rachetés à des propriétaires privés sont rénovés thermiquement, ceux issus de réhabilitation d'immeubles existants (par exemple lors de transformation de bureaux en logements) permettent d'améliorer significativement leurs performances environnementales, et lors de la construction de logements neufs, la Ville fixe des exigences ambitieuses (performance thermique, utilisation de matériaux bas-carbone, de réemploi ou recyclés). En maîtrisant l'impact de ces créations de logements publics, la Ville contribue donc à la réduction des émissions de carbone du secteur du bâtiment.

Financement :

En 2024, la Ville de Paris a investi 354,2 M€ dans l'acquisition et la création de logements publics. Le montant total d'investissement sur la période 2020-2024 s'établit à 1 460,6 M€.

Enjeu 4 : la rénovation du parc municipal

La Ville assure la gestion d'un patrimoine de plus de 6 000 équipements. Les équipements publics jouent un rôle essentiel dans la vie des Parisiennes et des Parisiens. Ils structurent la ville, transforment le quartier dans lequel ils s'implantent, en modifiant son image. Au travers de son Plan Climat, la Ville de Paris a pris l'engagement de réduire de 40 % la consommation énergétique de son

patrimoine à l'horizon 2030 et de 60 % d'ici 2050. La réussite de l'ambition du Plan Climat à 2050 nécessitera de rénover la totalité des équipements municipaux.

Financement :

L'ensemble des opérations identifiées en lien avec la rénovation énergétique du patrimoine de la Ville représentent 73,0 **M€ en 2024**, marquant une croissance notable des investissements, qui totalisent 219,5 M€ sur la période 2020-2024. Dans le cadre de sa stratégie de rénovation, la Ville apporte une attention particulière aux crèches et aux écoles, croisant les enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et de protection des publics les plus vulnérables. C'est pourquoi la Ville de Paris

Une première étape a d'ores et déjà été franchie au travers du programme des 240 écoles rénovées dans le cadre du Plan Climat entre 2011 et 2020. Un premier Contrat de performance énergétique a été signé le 1er décembre 2011 pour une durée de 20 ans qui implique un engagement de résultats de la part du titulaire assorti de pénalités en cas de non-respect. Plusieurs CPE sont désormais à l'œuvre sur des écoles, collèges et piscines pour lesquels 62,2 M€ ont été investis dont 19,9 M€ pour 2024. Dans l'ensemble, 269 écoles et 6 piscines ont bénéficié de contrats de performance énergétique.

En complément, plusieurs opérations spécifiques ont été financées sur la période 2020 et 2024 :

- 48,6 M€ d'investissements pour la modernisation et le renouvellement des centres thermiques – pour une économie cumulée de 26,8 GWh sur 110 centres thermiques
- 14,3 M€ de dépenses d'investissement pour la rénovation énergétique des locaux professionnels vétustes de la DEVE
- 13,7 M€ ont été investis dans un programme spécifique de remplacement des menuiseries extérieures - pour une économie cumulée de 4,3 GWh sur 15 512 menuiseries estimées
- 10,4 M€ de dépenses pour la rénovation des bâtiments administratifs de la Ville
- 10,4 M€ pour des études et travaux de performances énergétiques

Ces investissements comprennent également les rénovations globales des Mairies du 8ème, 13ème, 14ème et 17ème arrondissements, pour lesquelles la Ville de Paris aura investi 5,8 M€ sur la période 2020-2024.

Impact :

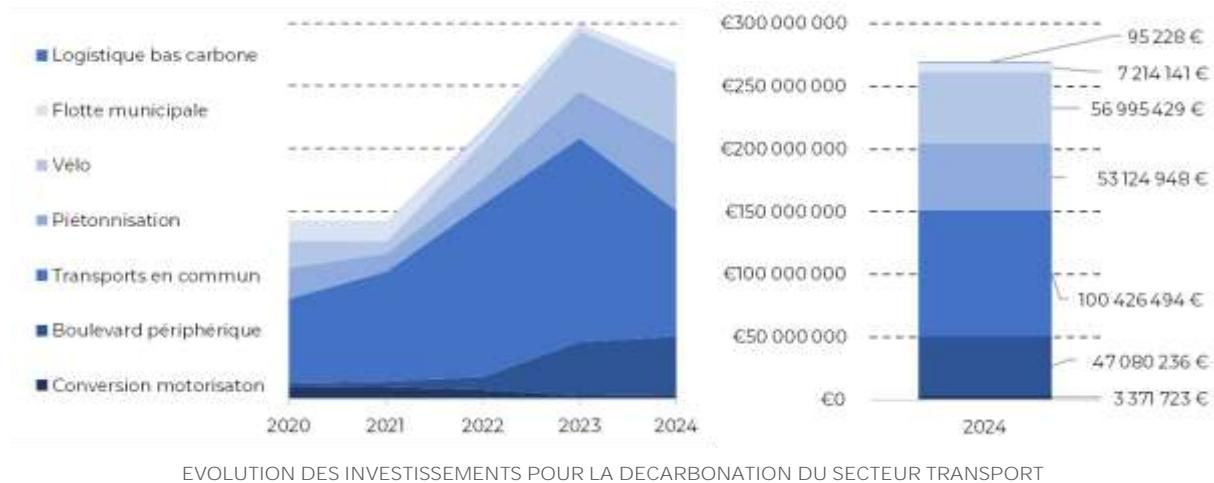
Ces investissements, en parallèle des programmes de sobriété énergétique de la Ville, contribuent à la baisse des consommations tendancielle du parc municipal. La consommation totale d'énergie est ainsi passée de 661 GWh en 2004 à 558,4 GWh en 2024, soit une baisse de 16 %.

B. DÉCARBONER LE SECTEUR DU TRANSPORT

Le transport est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre dans Paris, et un autre levier majeur de l'intervention de la Ville quant à sa gestion du patrimoine viaire et de la planification des mobilités. L'enjeu de santé publique lié à la pollution de l'air est aussi prégnant, les transports restant la première source fixe d'émissions d'oxydes d'azote, un phénomène accentué à proximité du périphérique. Ainsi les investissements de la Ville relatifs à la pacification de la voirie, à la décarbonation des transports et à l'évolution des mobilités représentent 268,3 **M€** en 2024 dont principalement :

- En investissements en faveur des transports en commun pour 100,4 M€ en 2024
- En infrastructures cyclables pour 56,9 M€ en 2024
- En opérations contribuant à la piétonnisation, pour 53,1 M€ en 2024
- En transformation du boulevard périphérique pour 47,1 M€ en 2024

Ces investissements sont marqués d'une accélération sur la période 2020-2024, pour une hausse de 125,6 M€.



Enjeu 1 : la redistribution de l'espace public en faveur de la marche

Dans une politique de réduction de la place de la voiture individuelle et depuis la piétonnisation des berges de Seine, la Ville s'est fixé l'objectif de rendre aux piétons 100 hectares. Cette orientation générale se traduit dans un ensemble de projets dédiés ou contribuant à la redistribution de l'espace viaire en faveur du premier mode de déplacement parisien : la marche.

Financement :

A travers la piétonnisation de rues, le réaménagement de places, la conversion de places de stationnement, la Ville a investi à hauteur de 53,1 **M€ en 2024**, totalisant 150,0 M€ sur 2020-2024.

Il s'agit notamment du programme des Rues aux écoles / enfants, inspiré du concept de ville du quart d'heure et mettant l'école au centre du quartier. L'objectif de 300 rues piétonnises a été atteint à l'été 2025. Un tiers de ces rues ont fait l'objet d'une réfection et d'une végétalisation, créant des espaces plus frais, verts et agréables. Sur 2020-2024, ce programme représente un montant de 24,8 M€ d'investissement. Il est rejoint par les programmes de transformation des quartiers, ayant atteint 49,6 M€ sur la même période, soit un tiers de l'ensemble des dépenses fléchées en tant qu'améliorant piétonnisation de l'espace public. Le terme "améliorer" prend en compte la dimension d'accessibilité, puisque la Ville a investi à hauteur de 4,2 M€ sur la même période pour la mise en accessibilité des trottoirs et de la voirie.

La réfection de certaines grandes places, remettant le piéton au centre de l'infrastructure, sont des opérations qui répondent à de multiples enjeux (mobilités douces, fraîcheur en ville, végétalisation). Il s'agit notamment des places Félix Eboué (12e) et Denfert Rochereau (14e) qui totalisent à elles deux 2,8 M€ sur la période. La première, en cours de travaux, transforme un rond-point automobile en place piétonne et arborée, en adaptant le giratoire en arc de cercle, à l'instar de la place de la Bastille et de la place de la Catalogne. La fontaine centrale, inaccessible aujourd'hui à pied, sera ainsi pleinement valorisée en tant que patrimoine de la ville, et que source de fraîcheur ambiante pour la nouvelle place arborée.

Impact :

L'ensemble des opérations entre 2020 et 2024 représente une surface piétonne ajoutée de 35 hectares (nouvelles rues piétonnes), ainsi qu'une surface de trottoirs additionnelles de 10 hectares. Le projet de 500 rues jardins fixera dans sa définition l'horizon pour la piétonnisation et la végétalisation de l'espace public.

Enjeu 2 : les aménagements cyclables

La Ville investit également massivement dans la poursuite de la construction du réseau cyclable, afin de faire de Paris une ville 100% cyclable suivant un scénario de triplement des déplacements à vélo en 2030 par rapport à 2015.

Financement :

Ces investissements directement en lien avec les aménagements cyclables atteignent un pic notable de **56,9 M€ sur 2024** ; ils totalisent 164,2 M€ entre 2020 et 2024. L'autorisation de programme « Piste cyclable » représente à elle seule 55,4 M€ d'investissements en 2024 pour 156,5 M€ sur la période. S'ajoute à ces montants globaux, l'ensemble des opportunités saisies par la Ville pour renforcer les aménagements cyclables dans le diffus des opérations de réfection de voiries, de places et de quartiers – des opérations ayant notamment été fléchées vers les enjeux de piétonnisation ou de transformation du périphérique.

De fin 2019 à fin 2024, le linéaire d'itinéraires cyclables parisien est passé de 1204 km à 1565 km soit une augmentation de 325 km. Il s'agit à la fois de pistes cyclables sécurisées, de bandes cyclables, de double-sens cyclables, qui viennent consolider et compléter le réseau principal et secondaire. Le réseau sécurisé est passé de 229 km en janvier 2020 à 444 km fin 2024. Des axes structurants ont ainsi été livrés : rue Lafayette, rue Vaugirard, avenue de la République, rue Saint-Jacques, avenue d'Ivry, boulevard de l'Hôpital, boulevard Henri IV, etc.

Une attention particulière est portée sur les portes de Paris, avec les réaménagements intégrant les enjeux cyclables de la Porte Maillot ou la Porte de la Chapelle notamment. De manière générale, tous les projets de réaménagement de l'espace public intègrent les enjeux cyclables, à l'instar de la Place de la Catalogne avec ses pistes bidirectionnelles contournant la place réaménagée en arc de cercle autour d'une nouvelle forêt urbaine.

Pour accompagner le développement des infrastructures cyclables, la Ville a également investi pour renforcer l'offre en stationnement vélo sur la voie publique, à hauteur de 3,6 M€ sur 2020-2024. De 2020 à 2024, on dénombre 107 000 places de stationnement vélo supplémentaires, dont 300 dédiés aux vélos cargos. Les efforts portent également sur la transformation progressive des places de stationnements voitures dans les parkings concédés en places pour les vélos, sur le renfort des offres aux points intermodaux ou encore sur les solutions dans le privé. Pour accompagner cette dynamique, la Ville propose une aide à la création de stationnements vélos chez les bailleurs et dans les copropriétés (de 50 % du prix hors taxes des travaux, plafonné à 2 000 €).

Outre ces investissements, les efforts de la Ville portent aussi sur le développement de la culture et l'économie du vélo, notamment via un programme de soutien aux actions associatives via des subventions de fonctionnement et d'investissement (plus de 1 M€ en fonctionnement et près de 800 000€ en investissement entre 2020 et 2024 pour soutenir les sessions d'apprentissage pour adultes, les ateliers d'autoréparation).

Impact :

Fin 2024, 11,2 % des déplacements se font à vélo selon l'Institut Paris Région, contre moins de 5 % avant les confinements Covid-19¹. La pratique a connu une hausse de +34,1% entre 2020 et 2024 et les records de fréquentation continuent à tomber, avec désormais plus de vélo que de voitures sur certains axes.

¹ <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transports/deplacements/enquete-regionale-sur-la-mobilite-des-franciliens/>

Enjeu 3 : la transformation du périphérique

Dans le cadre de la planification des mobilités futures à Paris, la Ville a engagé la transformation du boulevard périphérique, sur la base des échanges menés dès 2019 avec les communes limitrophes, les riverains de l'infrastructure, ainsi que les services techniques des départements, de la MGP, de la Région et de l'Etat. La pacification de l'artère est accompagnée d'investissement massifs pour recréer des interconnexions vertes et douces entre Paris et la petite couronne, afin de désenclaver les riverains non motorisés, limiter la pollution de l'air et sonore, et adapter le territoire aux réalités futures.

Financement :

La Ville a investi **47,1 M€ sur l'année 2024**, et 107,8 M€ sur la période 2020-2024, témoignant d'une forte accélération de l'investissement sur 2023-2024. Les efforts de la Ville ont particulièrement été accrus pour des projets relatifs à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est notamment le cas des dépenses d'investissement effectuées pour la mise en place de la voie olympique, voie réservée au covoiturage depuis mars 2025, qui représentent 20,4 M€ de dépenses sur la période. Cette voie active en heures de pointe ainsi que l'abaissement de la vitesse limite à 50 km/h, instauré en octobre 2024, contribuent à la pacification du trafic et à la réduction de ses externalités (bruit, pollution de l'air, accidents), comme le montre [le bulletin du périphérique](#), outil de suivi hebdomadaire des impacts de la pacification de l'infrastructure.

La Ville porte aussi la transformation du périphérique avec la réfection progressive de ses 38 portes. L'objectif de long terme est de réaménager ces infrastructures en places, afin de renforcer les connexions piétonnes et cyclables, ainsi que les trames vertes en les végétalisant, ainsi que désenclaver les quartiers à proximité. C'est notamment le cas de la Porte Maillot, soit 31,8 M€ sur 2020-2024, pour renforcer les interconnexions avec Neuilly sur Seine et en faire un pôle intermodal avec le cyclable, l'arrivée du T3b et celle du RER E. C'est aussi le cas de la Porte de la Chapelle, pour 46,3 M€ sur la même période, ainsi que les futures opérations prévues pour les Portes de la Villette ou de Montreuil. Dans l'ensemble, la Ville a investi 87,4 M€ pour dans ces travaux sur 2020-2024.

Impact :

Les travaux de transformation du périphérique s'inscrivent dans une démarche de long terme qui vise à requalifier la voie en boulevard urbain. Toutefois, les observations relevées par le « Bulletin du Périphérique » indiquent des progrès notables, notamment quant au bruit (-2 à -5 dB(A)), à la qualité de l'air et aux embouteillages. Une baisse tendancielle des accidents a pu également être observée à travers ce dispositif, allant jusqu'à -45% et de l'ordre de -32% en comparant octobre 2023 et 2025. De plus, une étude pluriannuelle a été confiée à Airparif et Bruiparif pour la période 2024-2029. La première évaluation d'impact a été réalisée sur le mois de juin 2025, avec un trafic qui se stabilise un mois après la fin de la période pédagogique pour la voie réservée et avec la limitation à 50 km/h en vigueur. L'impact estimé sur la qualité de l'air des évolutions du trafic est une baisse de la concentration en dioxyde d'azote (NO₂) de 6 % (soit environ -2 µg/m³) en moyenne le long du Boulevard Périphérique.

Enjeu 4 : **le renforcement de l'offre de transport en commun**

L'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire francilien est Île-de-France Mobilités (IDFM), qui agit pour le compte de la Région Île-de-France. La Ville de Paris ne gère donc pas l'exploitation directe du métro, des tramways ou de la majorité des bus. Cette exploitation est assurée par la RATP sous contrat avec IDFM. Toutefois, la Ville de Paris dispose de compétences pour améliorer le service de transports en commun sur son territoire : elle contribue financièrement à IDFM pour le

fonctionnement des transports en commun à hauteur de 441,4 millions d'euros, elle aménage la voirie pour les favoriser et gère directement les « Traverses », réseau de bus de quartier.

Le Plan Climat ne fixe pas de trajectoire quant aux transports en commun mais les hypothèses de réduction des émissions des déplacements intramuros reposent sur une diminution du volume de véhicules individuels en faveur de reports vers les mobilités douces et les transports en commun.

Financement :

En termes d'investissement, les opérations et appels de fonds relatifs au renforcement et à l'amélioration de l'offre en transport en commun sont un poste majeur de dépenses de la Ville. Ils ont représenté **100,4 M€ exécutés en 2024** soit 11% de l'ensemble des dépenses identifiés au sein du Budget Climat. Sur la période 2020-2024, les investissements en faveur des transports en commun ont totalisé 556,5 M€.

Dans le détail, les investissements réalisés pour les lignes du métro et en particulier la ligne 14 s'élèvent à 77,7 M€ sur 2020-2024, pour son extension (74,3 M€) ainsi que pour l'adaptation des voies et quais pour de nouvelles rames passant de 6 à 8 voitures (3,2 M€). En 5 ans, la ligne a vu la mise en service des quais de Mairie de Saint-Ouen fin 2020, Saint-Denis Pleyel en juin 2024 ainsi qu'Aéroport d'Orly, doublant ainsi sa longueur pour atteindre 30 km. La Ville contribue également à l'amélioration du réseau de RER, à hauteur de 40,6 M€ pour le RER Eole en 2024 pour un total de 178,7 M€ sur 2020-2024. La ligne E relie depuis 2024 l'Est de la région parisienne (Chelles, Roissy, Gagny) à Nanterre en passant par la gare du Nord et la nouvelle station Porte Maillot, disposant d'une connexion avec le T3b.

Les investissements ont aussi concerné l'extension des lignes de tram, à hauteur de 220,4 M€ sur 2020-2024, dont 42,8 M€ en 2024. Il s'agit notamment des efforts de bouclage de la ligne T3 des Maréchaux jusque Porte Maillot en 2024, mais aussi des lignes T8, T9 et TZEN 3 et 5. Ces infrastructures contribuent à l'amélioration de l'offre en transport en commun de proximité, dans une optique de réduction du volume de déplacements en voiture pour des trajets courts.

Concernant l'accessibilité des arrêts de bus, 380 chantiers ont été entrepris entre 2021 et 2024, pour un investissement de 11,4 M€ quant au programme dédié (et totalisant plus de 22 M€ en comptant le diffus des opérations de voiries). 1750 arrêts de bus sont accessibles en 2024, soit 59 lignes accessibles sur les 61.

Impact :

En 2024, on assiste à une reprise de fréquentation élevée des transports en communs, 21% des Parisiens déclaraient avoir augmenté l'usage des transports en commun durant l'année. Sur les infrastructures régionales, on observe les évolutions suivantes : Métro + 4,8 % - Transilien + 10,3 % - RER A & B + 4,1 %. Après une baisse enregistrée en 2023, le réseau bus parisien retrouve quant à lui la valeur haute de la fréquentation post COVID établie en 2022, soit une augmentation de + 3,2 % en 2024 par rapport à 2023. De son côté, la fréquentation du Tramway T3 augmente de + 4,8 % en 2024 par rapport à 2023 et enregistre un nouveau record de fréquentation lié en partie à la mise en service du prolongement de la ligne T3b à la porte Dauphine au mois d'avril 2024.

Enjeu 5 : autres sous-secteurs

Le budget climat identifie 2 sous-secteurs complémentaires pour lesquels les investissements restent à consolider :

Logistique bas-carbone

Afin de répondre au besoin de faire évoluer la logistique vers plus de durabilité et contribuer ainsi à l'atteinte de la neutralité carbone, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie pour faciliter le travail des professionnels et limiter les impacts environnementaux de ces activités.. La Ville a adopté une stratégie logistique 2022-2026 qui a comme objectif de faciliter la livraison dans la ville tout en accompagnant sa décarbonation et réduisant ses impacts négatifs (bruit, pollution de l'air, accidentologie, etc.).

Entre 2020 et 2024, 862 k€ ont été investis pour mettre en œuvre la Stratégie Logistique Urbaine Durable. D'autres investissements ont contribué à renforcer les pratiques de logistique durable, pour autant ils sont souvent rattachés à des projets comme le développement de circuits courts d'alimentation qui se retrouvent dans la catégorie "alimentation".

Impact :

Un objectif est fixé de 1000 places de livraison et de 1000 places de vélos-cargos supplémentaires entre 2020 et 2026, dans le but de sécuriser les opérations de chargement et de livraison tout en décongestionnant le trafic automobile. La refonte des aides aux professionnels a également permis d'aider de nombreux acteurs à se diriger vers des livraisons en vélos-cargos, véhicules électriques et silencieux. De plus, à travers sa SEM SOGARIS, la Ville crée des hôtels logistiques pouvant accueillir des flux logistiques dans le centre de la Ville, permettant de décarboner plus facilement le dernier kilomètre.

Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne

Le Plan de déplacements de l'administration parisienne (PDAP) vise à améliorer la mobilité de ses agents et les déplacements liées à l'activité municipale (logistique, collecte des déchets...) en encourageant les modes de transport les moins polluants et les plus sobres en énergie. En 2023, la Ville adopte son troisième PDAP pour la période 2024-2030. Si les précédents plans mettaient au cœur de son action la dé-diésélisation et l'électrification de la flotte municipale, et l'incitation à des pratiques de déplacements plus vertueuses, le PDAP3 poursuivra les objectifs et ira plus loin en mettant au centre l'objectif de décarbonation.

S'agissant de la flotte de véhicules, les investissements réalisés sont comptabilisés dans le budget annexe des TAM non pris en compte à ce jour dans l'exercice du budget climat. Toutefois, on peut citer les investissements suivants au budget général :

- 6,1 M€ pour l'installation de bornes de recharge électrique pour la flotte municipale entre 2020 et 2024, dont **40,4 k€ en 2024**

Concernant les véhicules techniques, les dépenses engagées pour la flotte de véhicules de la propreté (bennes de collecte, nettoyeuses de rue...) :

- 48,5 M€ ont été investis entre 2020 et 2024 pour le renouvellement des véhicules de propreté dont **6,6 M€ en 2024**
- 796 k€ pour l'électrification des ateliers et garages dont **571 k€ en 2024**

Impact :

La part des véhicules à faibles émissions dans la flotte municipale, hors véhicules techniques, est passée de 36% en 2023 à 39% en 2024, l'objectif Plan Climat étant d'atteindre les 50% en 2026.

C. DÉCARBONER LE SECTEUR DES DÉCHETS

Le secteur des déchets représente 10% des émissions locales de gaz à effet de serre, pour autant il s'agit d'un levier essentiel de décarbonation pour lequel la Ville dispose de compétences

réglementaires. Ainsi le Plan Climat fixe un objectif de réduction des émissions liées au déchets de 34% à 2030.

Pour réduire les émissions associées à la gestion des déchets, la Ville de Paris met en place différentes actions allant de la prévention pour réduire le volume à la source, au développement de filières dédiées de retraitement afin d'éviter l'incinération ou l'enfouissement des déchets. Ce sont ainsi près de 70% des déchets collectés qui pourraient être détournés de ces filière par la réduction, le réemploi et la valorisation.

La Ville de Paris a investi dans le tri et la prévention des déchets à hauteur de 5,5 M€ en 2024 et pour 21,6 M€ sur la période 2020-2024. Ces investissements sont en nette croissance depuis 4 ans, portés par l'essor de la politique du zéro plastique à usage unique et le développement de la valorisation des déchets alimentaires. En 2024, les investissements de décarbonation du secteur des déchets se répartissent comme suit :

- 4,0 M€ en faveur de la politique du zéro déchet
- 280 k€ pour la collecte des déchets alimentaires
- 1,2 M€ pour la sortie du plastique à usage unique

Comme vu précédemment, l'exercice du budget climat s'intéresse exclusivement à la programmation et au suivi des dépenses d'investissement. Or, la gestion durable des déchets dépend pour une part essentielle des dépenses de fonctionnement, pour permettre l'information des usagers et la collecte des déchets. Ainsi, aux dépenses d'investissement exécutées précédentes on peut associer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 1,1 M€ relatif à la politique de prévention des déchets
- 31,3 M€ pour les différentes solutions de collecte dont :
 - Espaces Tri 7,0 M€,
 - Trilib 7,2 M€,
 - Bacs de collecte 5,8 M€,
 - Verre 12,1 M€
- 2,0 M€ de frais de gestion pour la collecte des biodéchets



Enjeu 1 : la réduction et le tri des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés voté en décembre 2024, la Ville de Paris se fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés ambitieux : réduire de 100 000 tonnes la production annuelle par rapport à 2023. Cet objectif correspond à une réduction d'au moins 20 % par rapport à 2010.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville déploie dans le cadre de sa politique de prévention des dispositifs comme la mise en place de collectes dans les équipements municipaux par des acteurs de l'ESS, le développement de collectes préservantes par les éco-organismes, la valorisation du compostage et le développement de la sensibilisation, par exemple à travers les Immeubles Zéro Déchet.

Elle entend également renforcer les performances du tri à la source des déchets pour atteindre un taux de valorisation des déchets de 60% d'ici à 2030, ce qui nécessite d'adapter et de renforcer la collecte sélective en proposant des collectes spécifiques évènementielles, en mettant en place une redevance incitative pour les professionnels ou encore en multipliant les points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires.

La majeure partie de ces actions de tri et de réduction des déchets font l'objet de cofinancements par le Syctom, l'ADEME ou les éco-organismes à hauteur de 19 Millions d'€ en 2024 dont 1,1 M€ en investissement.

Financement :

L'essentiel des dépenses d'investissement répertoriées pour la décarbonation des déchets (85%) concerne cet enjeu avec **4,8 M€ investis pour l'année 2024** et 20,6 M€ entre 2020 et 2024. On peut notamment citer 3,3 M€ investis en 2024 dans le dispositif Trilib, une borne de tri sur l'espace public. Plus de 430 sont disponibles sur l'espace public et depuis 2024, elles proposent une solution pour la collecte des déchets alimentaires. Pour les déchets occasionnels (électroménager, mobilier, textiles, etc.), la Ville investit chaque année dans l'ouverture de nouvelles recycleries ou ressourceries ainsi que dans les déchèteries : 704 k€ ont ainsi été investis en 2024 sur le sujet.

Impact :

Au cours des dernières années, la quantité de déchets produits par habitant a connu une baisse progressive de 6,24% entre 2019 et 2024 pour atteindre 436 kg par habitant. Plus spécifiquement, la part des ordures ménagères résiduelles produites a baissé de près de 13% sur la même période pour atteindre 308 kg par habitant en 2024.

Enjeu 2 : la valorisation des déchets alimentaires

Les déchets alimentaires représentent 20% des déchets produits par les Parisiennes et les Parisiens. Composés à 70% d'eau, ils peuvent être valorisés sous forme de biogaz et de fertilisant.

Depuis 2010, la Ville de Paris favorise le déploiement de solutions de compostage de proximité : ce sont ainsi plus de mille sites (composteurs de quartier et en pied d'immeuble) qui ont été accompagnés depuis le début du dispositif. Pour renforcer la valorisation des biodéchets, la Ville de Paris développe des solutions de collecte dans les quartiers, qui permettent aux Parisiens de déposer leurs déchets alimentaires dans les Trilib ou les bornes dédiées pour qu'ils soient ensuite valorisés dans des unités de méthanisation. Gage d'exemplarité, l'ensemble des 1114 sites municipaux producteurs de déchets alimentaires trié et valorise ces déchets.

En 2024, la Ville a investi 280 k€ pour la collecte des biodéchets pour un total de 926 k€ entre 2020 et 2024.

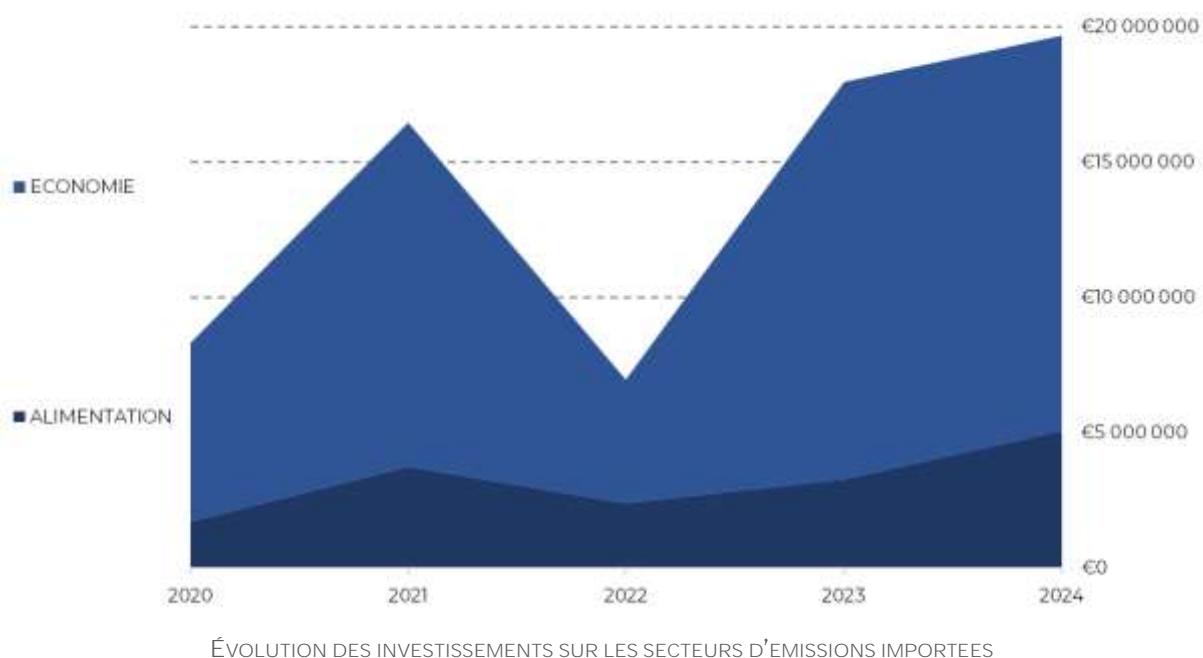
Enjeu 3 : la politique de sortie du plastique

Héritage immatériel des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville s'est engagée dans la sortie du plastique à usage unique sur le territoire et en particulier au sein de ses activités. Dans les établissements de restauration collective municipale, la Ville soutient depuis 2021 des actions innovantes pour exclure tous les plastiques (lors de l'achat, du stockage, de la préparation et du service), ainsi que pour lutter contre le gaspillage alimentaire et encourager le cuisiné maison.

En 2024, 1,2 M€ ont été investis pour un total de 2,7 M€ entre 2021 et 2024. Les investissements portent principalement sur le remplacement et l'achat de matériel et d'ustensiles, de gros équipements de cuisine, des tables de tri, de la vaisselle. Ces dépenses s'accompagnent d'une partie en fonctionnement à hauteur de 257k€ entre 2021 et 2024.

III. Les investissements pour limiter l'empreinte carbone

La Ville de Paris est parmi les premières collectivités à prendre des engagements de réduction de son empreinte carbone (c'est-à-dire ses émissions importées) et ce dès son plan climat de 2007. Bien qu'elle ne dispose pas de levier direct d'intervention à cette échelle, la Ville soutient et accompagne les initiatives de décarbonation sur les 2 grands postes que sont l'alimentation et l'économie.



Les investissements engagés par la Ville pour décarboner ces 2 secteurs représentent 19,7 **M€ en** 2024, en nette augmentation depuis 2020 (+100%) et pour un montant total investi depuis 2020 de 69,3 M€. Ces dépenses se répartissent en 2024 entre 5,1 M€ pour l'accompagnement des pratiques d'alimentation durable et 14,6 M€ pour le soutien à l'économie circulaire et la transition écologique des acteurs économiques.

A. DÉCARBONER LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

L'alimentation représente le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre de l'empreinte carbone de Paris derrière le transport aérien. C'est un secteur stratégique pour lequel la Ville est engagée pour proposer une alimentation plus durable, plus locale, plus saine et ce pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens comme pour les visiteuses et visiteurs de la capitale. Afin de limiter l'impact carbone du secteur de l'alimentation, la Ville active plusieurs leviers : la réduction de l'empreinte carbone des repas, favorisant les produits durables et locaux, de saison et limitant les apports carnés, le soutien et la promotion des filières alimentaires et agricoles durables et locales, et le soutien à l'installation agricole.

Entre 2020 et 2024, les investissements permettant de décarboner le secteur de l'alimentation s'élèvent à 16,2 M€ dont 3,8 **M€ pour la seule année** 2024. La répartition des dépenses de 2024 s'établit comme suit :

- 3,6 M€ pour l'accompagnement d'une offre d'alimentation durable
- 200 k€ pour le soutien à l'agriculture durable

Les investissements réalisés par la Ville de Paris sur le secteur de l'alimentation ont connu une forte progression au cours des 4 dernières années portée notamment par la création d'un fonds alimentation durable avec Paris Initiative Entreprise (1,0 M€ en 2024). L'association mobilise au profit des acteurs du secteur de l'alimentation et de l'agriculture durable ses différents outils de financement, et conseille les porteurs de projets sur leur stratégie de développement. Il s'agit d'un dispositif de financement complémentaire et qui permet de leur attribuer des prêts à taux zéro ou des apports en capital.



Enjeu 1 : la promotion d'une offre alimentaire durable

Afin de promouvoir et développer l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous dans la capitale, la Ville de Paris soutient l'ouverture de commerces, de restaurants et lieux de transformation alimentaire (boulangeries, laiteries, conserverie, brasseries...) proposant des produits issus d'une agriculture durable et de proximité, à des tarifs accessibles au plus grand nombre. Elle accompagne également le développement économique des maillons situés plus à l'amont de la filière, que ce soit via le financement d'outils de transformation de produits agricoles biologiques, ou de projets d'entrepôts et de logistique décarbonée pour l'alimentaire.

Pour ce faire, elle attribue des subventions aux acteurs de l'économie sociale et solidaire mettant en œuvre ces initiatives pour leur permettre de réaliser leurs travaux et achats d'équipements, et subventionne par ailleurs des opérations immobilières pour permettre d'accueillir ces projets à des loyers compatibles avec leurs modèles économiques dégageant de faibles marges.

Financement :

La Ville a investi **3,6 M€ en 2024**, et 10,1 M€ entre 2020 et 2024, pour l'aide au développement d'une filière alimentaire locale et durable, en agissant sur l'ensemble de ses maillons. Il s'agit du premier poste d'investissement en faveur d'une alimentation durable.

Cette stratégie de filière est incarnée à travers le démonstrateur "Seine Nourricière", lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de la Banque des territoires, et qui bénéficiera entre 2026 et 2030 d'un co-financement de près de 10 millions d'euros. Ce démonstrateur, piloté par la Ville, agrège vingt-sept partenaires du bassin versant de la Seine avec pour objectif de coporter des projets permettant de relocaliser et décarboner des filières d'alimentation durable accessible à toutes et tous. « Seine Nourricière » prévoit de rassembler plusieurs producteurs durables au sein d'une même structure leur offrant la capacité de répondre au mieux aux appels d'offres de la restauration collective, de mailler le territoire d'unités de transformation des productions et de construire une logistique bas

carbone permettant d'acheminer localement les produits (cyclo logistique, barge fluviale...), également au profit de l'aide alimentaire.

Les opérations immobilières ont représenté 3,9 M€ entre 2020 et 2024, dont 1,3 M€ pour un projet de halle alimentaire solidaire dans le 11e, et 1,3 M€ pour "la Fabrique de l'alimentation durable", un hôtel d'activités dans le 20e.

3,9 M€ de subventions ont été attribués en investissement entre 2020 et 2024 via l'appel à projets « alimentation durable et solidaire » pour aider à l'ouverture de commerces, de restaurants et lieux de transformation alimentaire durables.

En complément de ces investissements, la Ville a également engagé 3,8 M€ de dépenses de fonctionnement pour soutenir l'offre de commerces d'alimentation durable sur la capitale.

Concernant l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable, la Ville soutient également des projets d'approvisionnement en denrées bio / durables, issues de circuits courts et de proximité, pour les structures de l'aide alimentaire, les épiceries sociales et solidaires, les cuisines partagées ainsi que les habitants et habitantes des quartiers populaires en situation d'insécurité alimentaire. Cette accessibilité est aussi portée par des projets associatifs relatifs à la sensibilisation et l'accompagnement des publics, la restauration solidaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions multiples qui maillent le territoire parisien contribuent au renforcement d'une démocratie alimentaire de proximité et à une transition vers des comportements alimentaires plus sains, choisis tout en rapprochant mangeurs et agriculteurs.

Dans ce cadre, la Ville a apporté un soutien financier en fonctionnement aux acteurs associatifs engagés dans ces démarches à hauteur de 380k€ en 2024 pour un total de 1,8 M€ entre 2021 et 2024.

Enjeu 2 : la restauration collective

Depuis 2022, la Ville de Paris a renforcé son engagement en faveur de l'agriculture et l'alimentation durables. Cet engagement se concrétise notamment par la mise en œuvre du Plan Alimentation Durable 2022-2027, qui vise à atteindre 100 % d'alimentation durable et de saison au sein de la restauration collective parisienne d'ici à 2027, dont 75% de produits issus de l'agriculture biologique et 50% de local (produits et transformés à moins de 250 km), 100% de protéines animales bio ou labellisés, 100% des bananes et du chocolat issus du commerce équitable, zéro sels de nitrite, aucun OGM ni huile de palme, et deux repas végétariens par semaine ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne pour toutes et tous. Le Plan alimentation durable s'accompagne d'un plan de suppression de tous les plastiques dans les cantines, à toutes les étapes de la préparation au service.

Dans le cadre de son nouveau Plan Climat 2024-2030, Paris renforce également son engagement pour une alimentation plus locale, végétale et équitable. La Ville vise ainsi 60 % de repas végétariens, 75 % de produits biologiques et 60 % issus de l'agriculture locale dans la restauration collective, tout en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire.

Financement :

L'essentiel des leviers en faveur de la réduction de l'impact carbone de l'alimentation se retrouve dans les dépenses de fonctionnement liées à l'achat de denrées alimentaires. Pour autant une partie des 1,2 M€ d'investissement en 2024 liés aux actions innovantes pour sortir les plastiques, lutter contre le gaspillage alimentaire et encourager le cuisiné maison, repris dans la partie « déchets », contribue en parallèle à cet enjeu.

Impact :

La qualité des 28 millions de repas servis tous les ans s'est considérablement améliorée dans les près de 1300 établissements municipaux (crèches, cantines scolaires, restaurants émeraudes et solidaires, EHPAD, restaurants administratifs, portage à domicile, établissements publics d'aide sociale à l'enfance) : la part des repas durables est ainsi passée de 49 % d'alimentation durable dont 35% de bio en 2019, à près de 60 % d'alimentation durable en 2024, dont 45 % de bio. Paris est également, et ce depuis plusieurs années, le premier acheteur public de produits biologiques en France.

La Ville de Paris produit par ailleurs de manière récurrente le bilan de gaz à effet de serre de la restauration collective municipale. La moyenne d'émissions par repas est passée de 2 475 gCO₂e en 2010 à 2 202 gCO₂e en 2022, soit une réduction de 11% de l'empreinte carbone.

Enjeu 3 : **le soutien à l'agriculture durable**

La distance moyenne parcourue par un aliment consommé à Paris est estimée à environ 660 km, ce qui interroge la résilience des filières d'approvisionnement du territoire. Dans ce contexte, la Ville de Paris s'engage à soutenir la production agricole locale dans une perspective de souveraineté alimentaire et afin d'alimenter Paris par des filières agricoles responsables sur le plan environnemental, avec des produits sains pour la santé et en particulier pour l'avitaillement des opérateurs de restauration de la collectivité. C'est pourquoi elle a créé en 2023 l'association de coopération territoriale AgriParis Seine. Cette association a vocation à contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes, et de proximité bénéficiant à la fois aux zones urbaines denses du Bassin parisien et aux territoires ruraux engagés dans cette transition écologique. Afin de garantir la durabilité des pratiques agricoles, les collectivités membres d'AgriParis Seine se sont mises d'accord sur la définition des filières soutenues avec entre autres critères exigeants, le label "bio", "pêche durable", "label rouge", "commerce équitable".

Parallèlement, Eau de Paris a mis en place en 2020, un dispositif d'aides aux agriculteurs, prenant la forme d'un régime d'aides spécifique de paiement pour services environnementaux. Celui-ci permet d'accompagner des agriculteurs volontaires situés dans les aires d'alimentation de captage pour la production d'eau potable. Il vise à réduire l'utilisation des pesticides pour protéger la qualité de l'eau, encourager la transition vers l'agriculture biologique, tout en renforçant la viabilité économique des exploitations. Engagé sur la période 2020-2025, le programme est doté d'un budget de 46 millions d'euros financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Financement :

En 2024, la Ville de Paris a investi 200 k€ dans AgriParis Seine pour la création d'une plateforme numérique de mise en relation entre producteurs et acheteurs appelée RessourceSeine. Cet investissement complète les 500 k€ de subvention de fonctionnement versés la même année à cette structure.

Impact :

Après 2 ans de co-construction avec les acteurs du bassin de la Seine, AgriParis Seine lance plusieurs projets structurants pour les filières agricoles et alimentaires : un observatoire en ligne, un groupement de coopératives agricoles pour répondre aux marchés publics, un dispositif de Paiement pour Service Environnementaux, une marque ou un label de territoire pour valoriser les productions locales, une cellule d'accompagnement des acheteurs publics dans leur sourcing, et un plaidoyer national pour l'agroécologie. Renforcée dans les prochains mois par le déploiement du démonstrateur territorial « Seine Nourricière » et l'intégration d'autres collectivités, AgriParis Seine se positionne comme un acteur de référence de la transition alimentaire en Europe.

S'agissant du programme d'accompagnement des agriculteurs d'Eau de Paris, l'évaluation à mi-parcours réalisée souligne les résultats suivants : entre 2019 et 2023, les surfaces en agriculture

biologique ont été multipliées par quatre sur toutes les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, passant sur la période de 2 800 hectares à 11 800 hectares. La quantité de pesticides utilisée a été réduite en 2023 de 77%, soit l'équivalent de 55 tonnes de substances actives de pesticides évitées.

B. DÉCARBONER LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE

La Ville de Paris promeut un modèle économique bas-carbone, local, solidaire, qui encourage des manières de produire et de consommer plus durables. Il s'agit d'engager une véritable bifurcation écologique de l'économie au travers de changements systémiques dans les modes de production, de consommation et d'organisation économique. Par son action, la Ville encourage des pratiques de consommation plus responsables, accompagne le développement de l'économie circulaire et soutient l'émergence d'emplois liés à la transition écologique, autant de leviers qui permettent de réduire l'empreinte carbone du territoire.

Entre 2020 et 2024, les investissements de la Ville pour soutenir une économie locale moins carbonée s'élèvent à 53,1 M€, dont 14,6 **M€ pour l'année 2024**. La répartition des dépenses pour l'année 2024 s'établissent comme suit :

- 10,2 M€ pour l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique
- 4,6 M€ pour le soutien aux acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire
- 223 k€ pour l'appui aux emplois dans la transition écologique



Enjeu 1 : l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique

Dans la perspective de développer une économie plus locale et durable, la Ville de Paris accompagne les changements de comportement dans la consommation des Parisiens en apportant son soutien au commerce de proximité en priorité axé vers des produits plus écoresponsables. Il s'agit également de travailler sur le rayonnement de Paris à l'international en proposant une alternative au tourisme traditionnel en proposant des expériences plus durables et en favorisant les arrivées des visiteurs par des modes de transport moins carbonés comme le train.

Financement :

La Ville de Paris a investi 10,2 **M€ en 2024** pour décarboner les activités commerciales parisiennes, totalisant 36,3 M€ 2020 et 2024.

En 2024, la Ville de Paris a notamment poursuivi son investissement dans la foncière Paris Commerce avec 8,0 M€ investis. Cette nouvelle structure qui vise à dynamiser le commerce de proximité soutiendra une économie plus locale, durable et solidaire. Elle veillera à favoriser l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique, de la production locale et de

l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, les futurs locaux préemptés par cet opérateur feront l'objet de travaux conduits en cohérence avec les objectifs du Plan Climat.

La Ville de Paris a également développé le Fonds Vert avec 1,9 M€ investis en soutien aux commerçants. Enfin, 275 k€ ont été investis en faveur du tourisme durable.

Enjeu 2 : le soutien aux acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

La Ville entend faire de Paris une capitale de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Ses efforts portent tout particulièrement sur les acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables.

La Ville mobilisera ces opérateurs et partenaires afin d'aider ces acteurs à s'installer avec notamment l'objectif de tripler la surface dédiée à l'ESS dans le parc des bailleurs sociaux. Dans les opérations d'aménagement, l'objectif est qu'environ 20% des surfaces commerciales de rez-de-chaussée soient consacrés à l'ESS. L'objectif du Plan Climat de doubler le volume valorisé par réemploi (soit atteindre 10 000 tonnes valorisées dans les structures suivies par la Ville) est également un levier de réduction des déchets du territoire.

Financement :

La Ville de Paris, a investi **4,2 M€ pour l'année 2024** en soutien aux acteurs de l'ESS et au développement de l'économie circulaire., totalisant 15,6 M€ pour la période 2020-2024.

En 2024, la Ville a notamment poursuivi son accompagnement des espaces de réemploi et recyclage avec comme objectif d'atteindre 40 ressourceries à Paris à horizon 2030 ainsi que la création du premier « Hub du réemploi » de 5 000 à 8000 m² permettant de traiter les gisements collectés sur le territoire parisien.

Comme pour la filière de l'alimentation durable, ces soutiens prennent la forme de subventions aux acteurs de l'économie sociale et solidaire mettant en œuvre ces initiatives pour leur permettre de réaliser leurs travaux et achats d'équipements, et de subventions à des opérations immobilières pour permettre d'accueillir ces projets à des loyers compatibles avec leurs modèles économiques dégageant de faibles marges. Ces opérations immobilières ont représenté 8,1 M€ entre 2020 et 2024, dont 2,5 M€ pour un hôtel d'activités dédié au textile circulaire dans le 13e. 1,6 M€ ont été investis pour accompagner les filières de la consigne et du réemploi ainsi que pour appuyer le développement de lieux de réemploi et de réparation solidaire.

Avec la création en 2017 du label « Fabriqué à Paris » la Ville de Paris a souhaité faire connaître et reconnaître le dynamisme de l'artisanat parisien en pleine mutation vers toujours plus de durabilité. 1 700 types de produits parisiens ont été labellisés et la Ville ambitionne de renforcer son dispositif pour atteindre 500 nouvelles candidatures chaque année. Pour accompagner cette démarche la Ville a investi 781 k€ en 2024 pour accompagner les artisans parisiens et 1,0 M€ pour développer des lieux de production locale dans Paris.

En complément de ces investissements, il faut également considérer les 14,4 M€ de dépenses de fonctionnement engagées par la Ville sur la période 2020-2024 pour soutenir le développement de l'ESS.

Enjeu 3 : la formation et l'emploi dans la transition écologique

Pour accompagner les mutations de l'économie locale vers plus de durabilité, la Ville de Paris entend mobiliser le levier de la formation et poursuivra son accompagnement des Parisiens à la recherche d'emploi vers les nouveaux métiers émergents liés à la transition écologique.

Financement :

La Ville a investi **223 k€ en 2024**, pour soutenir l'accès à l'emploi des Parisiens vers la transition écologique, soit 1,3 M€ entre 2021 et 2024.

Dans le cadre du programme Paris Boost Emploi, qui permet à chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite, la Ville a investi 150 k€ en 2024 pour développer l'insertion par l'emploi et des formations aux métiers de l'agriculture durable et de la transformation alimentaire pour accompagner le développement d'une agriculture nourricière et diversifiée qui respecte le vivant.

A ces investissements, il faut également associer 1,6 M€ de dépenses de fonctionnement pour l'appui à la formation aux métiers de l'agriculture durable via l'appel à projet « Paris Fertile ».

Le programme « Paris Fabrik » propose depuis 2017 des formations professionnelles aux métiers participant à la transition écologique en partenariat avec France Travail :

- la fabrication numérique ou artisanale ;
- l'économie circulaire : l'éco-conception, la collecte, la réparation des objets et le traitement des déchets, le réemploi et l'économie de la fonctionnalité ;
- les pratiques circulaires du bâtiment dont l'éco-construction ou la rénovation énergétique ;
- les nouvelles mobilités et les mobilités douces.

En 2024, les dépenses d'investissement du programme "Paris Fabrik" s'élèvent à 73 k€, l'essentiel du budget relève du fonctionnement non pris en compte dans le cadre de cet exercice.

Impact :

Depuis sa création en 2021, l'appel à projets Paris Fertile a permis de soutenir 63 structures et a contribué directement à la formation de plus de 1 700 parisiennes et parisiens aux métiers de l'agriculture et à la création de près de 70 activités sur le territoire, dont un tiers des nouvelles fermes bio installées en Ile-de-France.

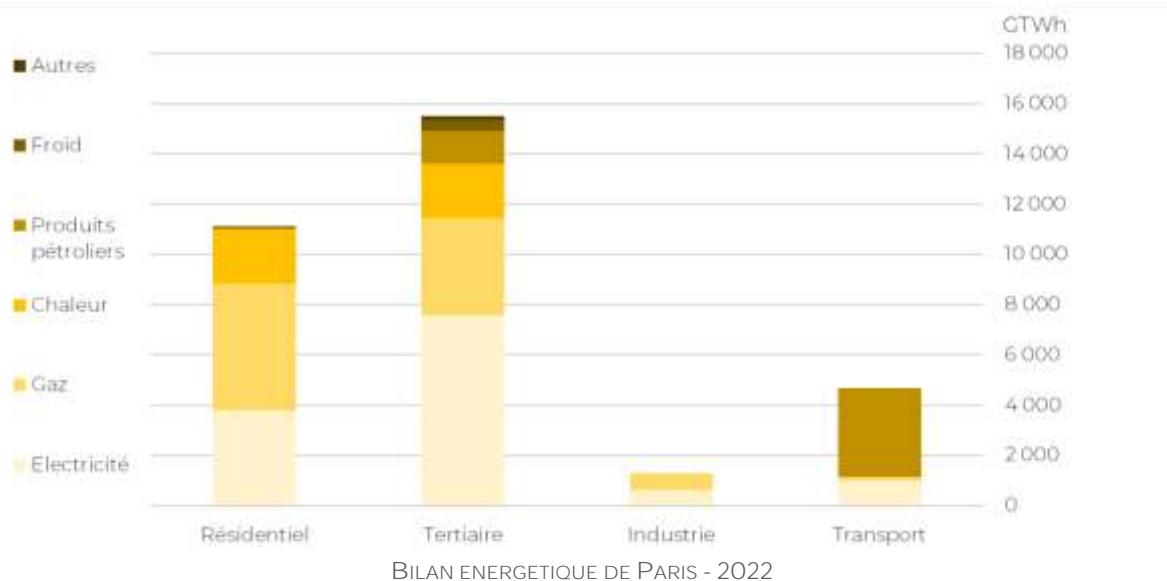
Trajectoire énergétique : investir dans les énergies renouvelables et le verdissement du mix énergétique

I. Bilan énergétique et objectifs

Le Plan Climat vise en premier lieu la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans la partie précédente consacrée à la trajectoire de neutralité carbone, on peut observer que les principales sources d'émission à l'échelle locale concernent le bâtiment et les transports et plus spécifiquement la combustion d'énergie nécessaire à ces activités. Aussi l'engagement de neutralité carbone passe par une réduction importante des consommations d'énergie du territoire. La Ville de Paris a souhaité renforcer son action dans le domaine de l'énergie et s'est fixé des objectifs complémentaires permettant de répondre aux enjeux de sécurité de l'approvisionnement en énergie du territoire avec le développement de capacités de production locales, de consommation d'une énergie moins carbonée et d'accès à tous à l'énergie. C'est pourquoi, en complément des objectifs d'atténuation en GES, la Ville de Paris a adopté des objectifs spécifiques sur l'énergie dans son Plan Climat :

- A 2030 : réduction de 35% les consommations énergétiques ; atteinte de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 10% produites localement.
- A 2050 : réduction de 50% les consommations énergétiques sur le territoire, atteinte de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 20% produites localement ;

Afin de suivre ces engagements, le Plan Climat porte une trajectoire énergie, qui traduit l'évolution du mix énergétique parisien à l'horizon 2050.



A Paris on distingue 5 sources principales d'énergie : l'électricité, le gaz naturel, le chauffage urbain, le froid urbain et le fioul. Les autres formes d'énergie bien que présentes sont marginale, il s'agit notamment du GPL et du bois qui représentent moins de 1% de la consommation d'énergie du territoire.

L'électricité est la première source d'énergie utilisée à Paris, elle représente 42% de la consommation énergétique totale en 2022. Présente dans tous les immeubles, cette énergie sert à une grande variété d'usage et les équipements associés ne nécessitent pas d'importants travaux de maintenance. Le développement de la mobilité électrique et des nouveaux usages (climatisation, data center) va

peser sur son développement. Cette énergie est parmi les moins carbonées et présente un taux d'énergies renouvelables en France de 28,4% en 2024, selon la Commission de Régulation de l'Energie. Elle permet notamment le développement de production locale d'énergie renouvelable en milieu urbain dense par la pose de panneaux solaires que ce soit pour l'autoconsommation ou la revente d'énergie.

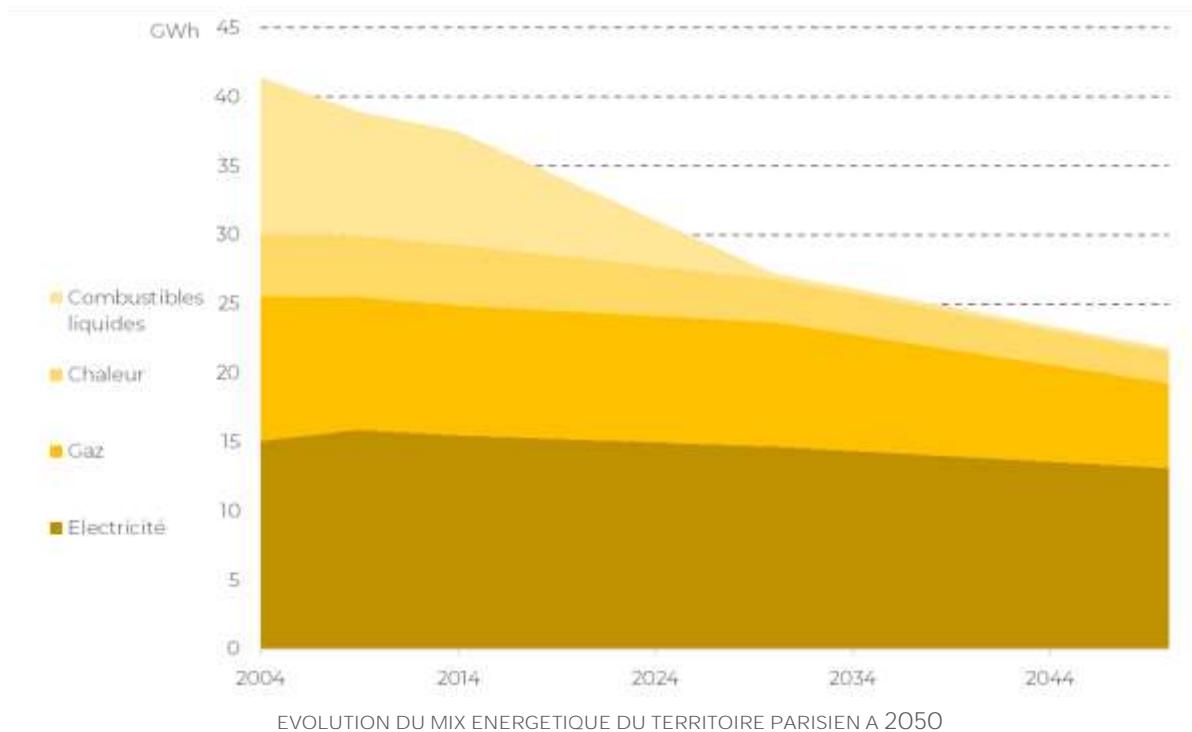
Le gaz naturel est la seconde énergie consommée à Paris. Historiquement, une part importante des bâtiments parisiens était raccordée au réseau de gaz. Aujourd'hui, le gaz naturel est en perte de vitesse, et l'avènement du "gaz vert" reste encore balbutiant avec un taux d'énergie renouvelable dans le réseau de 3,1% en 2024. La production locale de gaz renouvelable est complexe en milieu urbain dense, l'installation de centres de méthanisation étant difficilement intégrable en ville. Pour autant, la production de déchets des villes constitue une ressource à valoriser pour la production de cette énergie.

Le réseau de chaleur urbain représente le troisième vecteur énergétique présent à Paris. Il figure parmi les plus anciens réseaux de chaleur de France, inauguré en 1927 il alimente près de 6 000 bâtiments, soit ¼ des immeubles parisiens. Le réseau de chaleur dispose d'un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 50,7% en 2024 notamment alimenté par la chaleur issue de l'incinération des déchets des franciliens. La centrale à charbon du réseau a été convertie en centrale bois en 2024 améliorant encore la part d'énergie renouvelable et de récupération de son mix énergétique. Le réseau permet également le développement de production locale d'énergie par la création et l'extension de boucles d'eau chaude à l'échelle d'un quartier qui permettent la valorisation d'énergies renouvelables telles que la géothermie et la récupération d'énergie fatale.

Le fioul représente toujours 5% de la consommation d'énergie à Paris. Il s'agit de l'énergie la plus polluante utilisée à Paris pour le chauffage domestique, tant du point de vue des émissions de gaz à effet de serre que du point de vue de la qualité de l'air (émissions d'oxyde d'azote et de particules fines). L'objectif de la Ville est d'éradiquer sa présence sur le territoire d'ici 2030.

Enfin, le réseau de froid urbain se développe à Paris et offre une alternative durable au développement de la climatisation individuelle dans un contexte d'intensification des vagues de chaleur. Initié dès 1991, le réseau de froid urbain distribue de l'eau glacée à près de 800 bâtiments de la capitale. Il dispose d'une meilleure performance énergétique que les solutions traditionnelles comme les tours aéro-réfrigérées et présente un contenu carbone moindre (7gCO₂/kWh). Il assure également le développement de la production locale d'énergie renouvelable en mobilisant l'inertie thermique du fleuve pour produire de la fraîcheur renouvelable.

En 2024, la consommation énergétique de Paris pour ses bâtiments s'élève à 28,54 TWh, elle est en baisse de 16% depuis 2004. Cette période a été marquée par un fort recul du recours aux énergies les plus carbonées, à commencer par le fioul (-53%) et le gaz. Dans le même temps, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Paris est passée de 13% en 2004 à 21,4% en 2022.

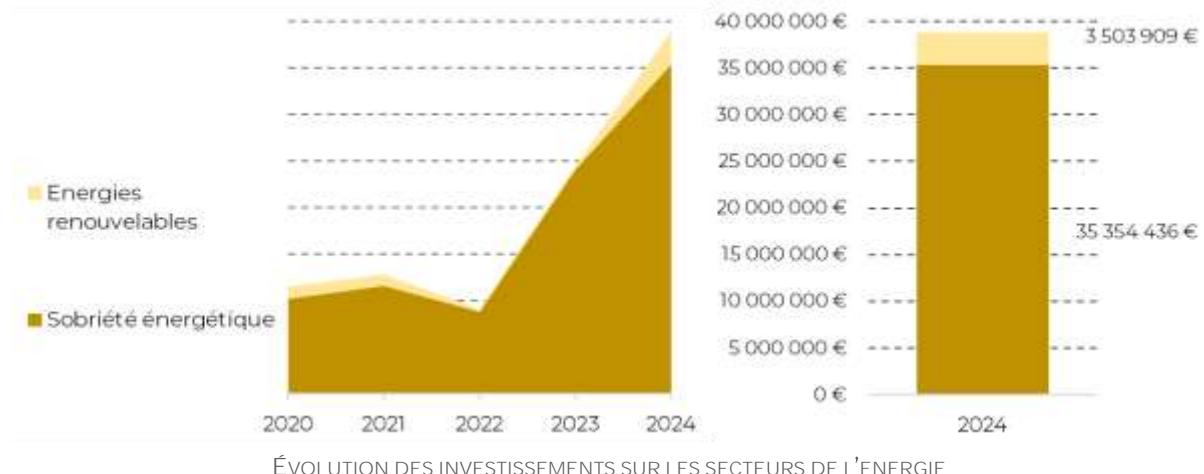


La trajectoire énergétique de Paris s'appuie sur une diminution de moitié des consommations d'énergie à l'horizon 2050 et un verdissement de son mix énergétique, qui passe notamment par un développement des capacités locales de production d'énergie renouvelable. Cette trajectoire a été instaurée en 2018 pour appuyer l'engagement de neutralité carbone du Plan Climat. Elle traduit la disparition progressive du fioul et le développement du réseau de chaleur urbain en remplacement des installations au fioul et au gaz. Elle porte également sur le développement de l'énergie électrique qui demeurera l'énergie principale consommée à Paris. Les hypothèses de l'époque doivent aujourd'hui être interrogées, c'est l'objet du schéma directeur des énergies en cours d'élaboration. Il permettra de mettre à jour les évolutions attendues du mix énergétique parisien et détaillera la programmation des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs énergétiques du Plan Climat.

L'action de la Ville en matière d'énergie porte en grande partie sur les leviers de la rénovation énergétique des bâtiments et la baisse du trafic routier. Les investissements en la matière sont détaillés dans la partie précédente relative à la trajectoire d'atténuation. Aussi, cette partie se concentre sur les actions spécifiques au domaine de l'énergie engagées par la Ville de Paris. Elle porte sur les mesures de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique.

II. Les investissements en matière d'énergie

Les investissements engagés par la Ville de Paris sur ces leviers spécifiques à l'énergie représentent 39,0 M€ en 2024 en hausse de 67% depuis 2020. En 4 ans la Ville a dépensé au total 99,0 M€ sur le sujet.



A. MOINS CONSOMMER : RENFORCER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La réduction des consommations énergétiques passe en premier lieu par la sobriété énergétique. Il s'agit d'adopter des comportements économes en réduisant les besoins énergétiques des activités. Cette action est avant tout d'ordre comportemental et passe par la mise en place d'action de sensibilisation et d'accompagnement autrement dit des dépenses de fonctionnement non répertoriées dans l'exercice du budget climat. Pour autant, afin de garantir sa pleine efficacité, une politique de sobriété énergétique s'accompagne d'investissements en faveur d'une meilleure mesure des consommations et d'équipements performants.

Le budget climat retrace ainsi les investissements de la Ville en matière de supervision des centres thermiques et de performance de l'éclairage public. 35,4 M€ ont été investis en 2024 sur ces sujets soit une progression de 70% en 4 ans. Sur la période 2020-2024, les dépenses d'investissement de la Ville en matière de sobriété énergétique s'élève à 90,0 M€.

Enjeu 1 : la supervision des centres thermiques

Afin de maîtriser ses propres consommations d'énergie, la Ville de Paris investit chaque année dans l'amélioration de son parc de centres thermiques alimentant les près de 3 200 équipements municipaux. La Ville poursuivra ses investissements en la matière pour appuyer son engagement d'éco-rénover l'ensemble du parc municipal à 2050 et de recourir à une énergie décarbonée pour l'ensemble de son patrimoine.

Financement :

Pour permettre une meilleure gestion de ces installations, un suivi plus fin et des interventions rapides en cas de panne, la Ville modernise ses outils de gestion au travers de la supervision. Ce système permet aussi de prioriser les interventions du plan de rénovation des écoles parisiennes. **2,5 M€ ont été investis en 2024** pour un total de 6,5 M€ entre 2020 et 2024. Le montant total alloué pour le programme de supervision s'élève à 25,0 M€.

960 centres thermiques ont été raccordé à un système supervision numérique unique en France qui permet un pilotage à distance et en instantané des températures et en cas d'anomalie. Depuis 2024, pour optimiser encore les consommations, la Ville équipe les bâtiments publics de sondes thermiques sans fil qui permettent d'avoir en instantané la température dans chaque pièce. Quarante bâtiments ont déjà été équipés en 2024. Ces données sur les températures permettent d'avoir une connaissance plus fine de la thermie des bâtiments et de régler au mieux les températures.

Impact :

La mise en place de sondes thermiques couplées à la supervision des chaufferies permet une réduction de 7 % de la facture énergétique de chauffage, soit 2,6 M€ d'économie par an.

Enjeu 2 : l'éclairage public

S'agissant de l'éclairage public, Paris considérée comme la "Ville lumière" présente un réseau important composé de 170 000 points lumineux (éclairage public de sécurité, signalisation lumineuse tricolore, illuminations des monuments). La Ville de Paris a renouvelé en 2021 le contrat de maintenance de l'éclairage public (MPE) qui vise une baisse supplémentaire de 30 % de consommation d'énergie par an d'ici 10 ans. 70 000 LED viendront remplacer les lumières énergivores.

Financement :

Les investissements de la Ville dans le cadre du MPE s'élèvent à **7,2 M€ en 2024** pour un total de 27,9 M€ entre 2020 et 2024. A cela s'ajoutent en 2024, 313 k€ pour rendre l'éclairage public intelligent et écologique et 815 k€ de rénovation pour l'éclairage des parcs et jardins.

Impact :

Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont permis de réduire de 38 % (58 GWh) la consommation d'énergie du parc lumineux en 2020 par rapport à 2004.

B. PRODUIRE LOCALEMENT : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

La Ville de Paris ambitionne de renforcer son autonomie énergétique en développant des capacités locales de production d'énergie renouvelable. D'ici 2030, ce sont près de 500 GWh supplémentaires qui seront produits sur le territoire en mobilisant les principales sources d'énergie disponibles :

- 100 GWh de géothermie
- 100 GWh de solaire thermique
- 100 GWh de solaire photovoltaïque
- 100 GWh de récupération de chaleur
- 100 GWh d'hydrothermie

Afin d'accompagner cette dynamique, la Ville entend développer des installations d'énergie renouvelable sur son propre patrimoine avec un objectif à long terme de 6000 micro-installations sur le parc municipal.

Enjeu 1 : ENR 2030

Entre 2020 et 2024, La DCPA a investi 1,9 M€ dans des opérations d'énergie renouvelable. Pour accélérer le déploiement des installations et renforcer la capacité de production de la Ville, un budget complémentaire "ENR 2030" doté de 15,0 M€ a été engagé.

Financement :

En 2024, 2,6 M€ ont été dépensés pour des opérations de géothermie et récupération de chaleur dont la création d'une boucle d'eau chaude sur le secteur Aspirant Dunand.

Enjeu 2 : les installations solaires

Concernant les installations solaires, la Ville a mis en place le dispositif "Quartiers populaires à énergie positive" dans le cadre du budget participatif 2016. Porté par le collectif citoyen Enercitif, ce programme a permis l'installation de 15 centrales solaires photovoltaïques sur le parc municipal et le parc social pour une puissance totale de 730 kWc. Les 4 200 m² de panneaux installés produiront dès

2027 près de 740 MWh/an d'électricité renouvelable locale. Entre 2020 et 2022, la Ville a dépensé près d'1 million d'euros sur ce projet.

Depuis, la Ville de Paris a souhaité accélérer la solarisation de ses équipements au travers d'un grand plan solaire à 2030 intitulé "Energesculteurs" doté d'un budget de 10,0 M€.

Financement :

3 premiers sites ont été équipés en régie dès 2023. Entre 2023 et 2024, 1,2 M€ ont été investis par la Ville sur ce programme.

C. PILOTER LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET VERDIR LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du renouvellement des concessions de distribution des principaux réseaux énergétiques (gaz, froid urbain, électricité et prochainement chaleur), la DTEC a repositionné ces infrastructures stratégiques comme outils centraux de la mise en œuvre du Plan Climat. Propriétaire de ces réseaux, la Ville a pu intégrer dans les nouveaux contrats des exigences fortes en matière de décarbonation, de verdissement des mix énergétiques, d'adaptation aux aléas climatiques et de sobriété.

Ce mouvement permet de mobiliser les concessionnaires non seulement comme gestionnaires d'infrastructures, mais comme opérateurs de transition : raccordement des gisements d'ENR&R, adaptation du système énergétique aux besoins croissants d'électrification, investissements dans la résilience (crues, vagues de chaleur), accompagnement des usages et financement de projets structurants en faveur de la transition énergétique.

Financement :

Les investissements réalisés par les concessionnaires de réseaux d'énergie pour l'année 2024 s'établissent à **329,6 M€** et se répartissent comme suit :

- Électricité : 146,2 M€
- Gaz : 70,3 M€
- Chaleur : 61,6 M€
- Froid : 51,1 M€

Perspectives :

Les concessions d'énergie sont également mobilisées comme leviers de financement d'actions de transition de la Ville. Dans le cadre du renouvellement du contrat d'électricité avec Enedis (2025) et de l'avenant au contrat de gaz avec GRDF, elle a introduit des dispositions permettant de mobiliser des contributions financières à hauteur de 3,0 M€ par an pour l'électricité et 900 k€ par an pour le gaz, pour financer des actions menées avec les directions de la Ville.

D. PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

A Paris, on estime qu'environ 100 000 ménages sont concernés par la précarité énergétique, soit 10% des ménages parisiens. Les passoires thermiques impossibles à chauffer l'hiver se transforment souvent en bouilloires impossibles à refroidir l'été. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, et des graves conséquences sur la santé et le quotidien des personnes concernées, la Ville de Paris poursuivra et renforcera son action de lutte contre la précarité énergétique. Elle porte notamment sur la rénovation des logements énergivores du parc social et des copropriétés privés au travers d'ERP+ ainsi que l'appui aux ménages par des parcours d'accompagnement et des aides financières pour le paiement des factures.

Financement :

La lutte contre la précarité énergétique repose d'abord sur les actions structurelles de la Ville : la rénovation des logements énergivores, dans le parc social comme dans les copropriétés privées (ERP+), ainsi que la mise à disposition d'aides financières permettant aux ménages de faire face à leurs factures d'énergie.

À ce titre, la Ville mobilise plusieurs dispositifs, dont le Fonds de Solidarité Logement (FSL) – financé par les fournisseurs d'énergie et redistribué par la CAF – qu'elle coordonne et met à disposition des ménages. **En 2024, 32,5 M€ ont été versés à ce titre, pour un total de 142,0 M€ entre 2020 et 2024.** Les Parisiennes et les Parisiens peuvent également bénéficier d'une aide 100% parisienne, le "Paris Énergie Familles", appuyé d'une participation financière d'EDF au titre de son contrat de concession. Il s'agit d'une aide financière annuelle, versée directement au(x) fournisseur(s) d'énergie conventionné(s) avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ou au demandeur dans le cas contraire. Son montant est fixé en fonction de la composition et des ressources familiales, allant de 138 à 275€ par an pour les familles aux revenus les plus modestes. En 2024, le montant des dépenses pour cette aide était de 6,0 M€.

En parallèle, la Ville a engagé des dépenses d'investissement ciblées, notamment pour le programme de transformation de 1 000 chambres de bonnes, auquel **2,3 M€ ont été consacrés entre 2020 et 2024** (dont 150 k€ en 2024), afin de lutter contre les situations de mal-logement les plus critiques.

Enfin, un accompagnement humain renforcé complète ces actions. Il comprend l'identification des ménages concernés, leur orientation vers des solutions adaptées à leur besoin et la mise en place de solutions durables. Le dispositif est animé par l'Agence Parisienne du Climat, et les solutions individuelles peuvent aller jusqu'à l'intervention d'urgence du Bricobus précarité énergétique des Compagnons Bâtisseurs. Le dispositif est essentiel pour garantir l'accès effectif aux droits et aux services et prévenir les ruptures. Le coût de ce dispositif est imputé sur le budget de fonctionnement compensé par des recettes d'un montant équivalent en subventions.

Trajectoire d'adaptation : investir en faveur de la résilience du territoire face aux aléas climatiques

I. Enjeux d'adaptation et objectifs

En 2024, la Ville de Paris inscrivait pour la première fois le principe d'une trajectoire d'adaptation dans son Plan Climat 2024-2030. Il porte à la fois sur les enjeux prioritaires d'adaptation et des objectifs opérationnels à 2030.

Les enjeux sont issus du diagnostic "Paris face au changement climatique" qui modélise les impacts de plusieurs scénarios de réchauffement à horizon 2030 et 2050, sur les ressources et les systèmes urbains. Les risques les plus accrus concernent les phénomènes de vagues de chaleur et d'inondations par ruissellement et crues ainsi qu'un impact notable sur la biodiversité et la ressource en eau.

L'action de la Ville pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre participe à l'effort international d'atténuation du changement climatique, modulant l'ampleur des risques décrits ci-dessus. La Ville mobilise conjointement l'ensemble des leviers dont elle dispose pour réduire les impacts de ces risques afin de protéger les Parisiennes et Parisiens :

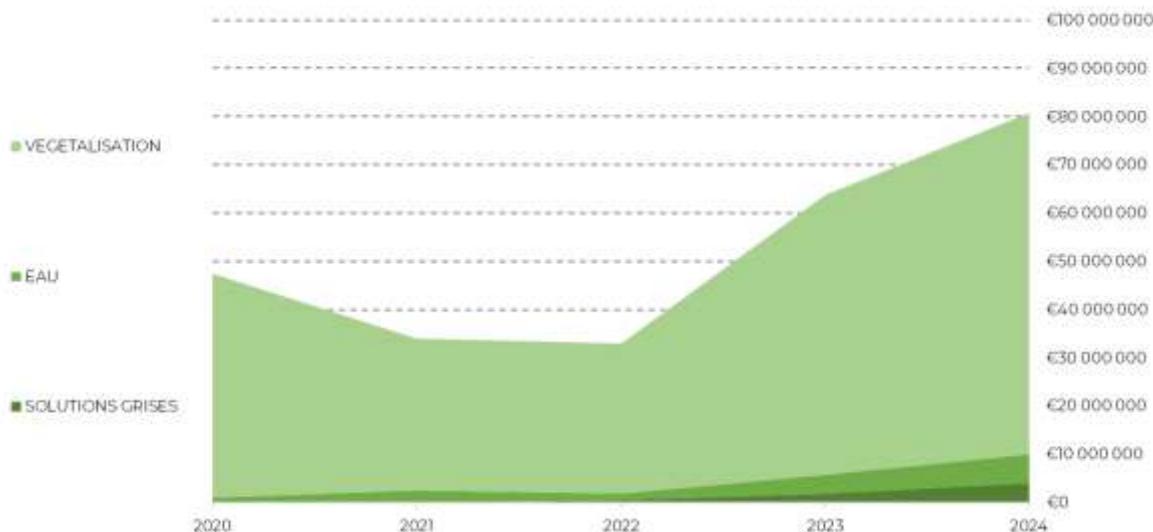
- En rafraîchissant l'espace public ;
- En luttant contre les inégalités environnementales, en améliorant la santé des Parisiennes et des Parisiens ;
- En anticipant et gérant les crises.

La trajectoire d'adaptation inscrite au Plan climat porte sur des objectifs opérationnels pour lutter contre les vagues de chaleur et les inondations par ruissellement : l'augmentation globale de la végétalisation de l'espace public pour atteindre 40% du territoire désimperméabilisé à 2050, ainsi que 10 m² d'espaces verts par habitant à 2040, tous deux en lien avec l'objectif d'accroître les îlots de fraîcheur et de permettre à chaque habitant de disposer d'un îlot à moins de 7 minutes à pied jours et nuit en période de canicule à horizon 2030. A cela s'ajoute un objectif de préservation de la ressource en eau au travers de la réduction de 15% des prélèvements pour les besoins du territoire parisien en anticipation de nappes phréatiques moins rechargées et sursollicitées et d'étiages plus longs et plus sévères sur les cours d'eau.

II. Les investissements en **faveur de l'adaptation**

Sur la période 2020-2024, la Ville de Paris a largement renforcé ses investissements en matière d'adaptation, représentant 47,4 M€ en 2020 et 80,7 **M€ en 2024**, soit une augmentation de 70%.

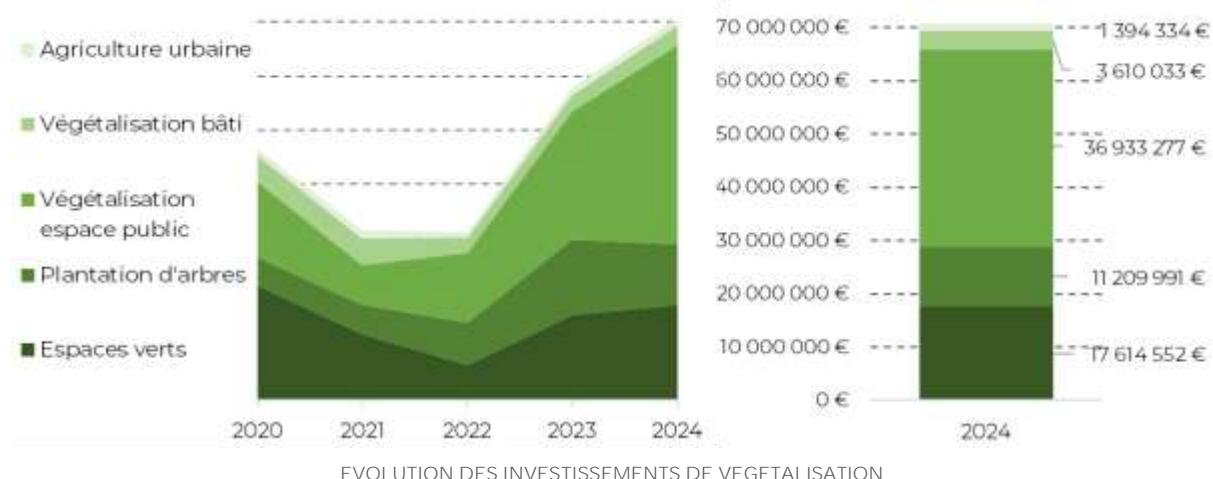
Cette croissance est portée largement par la hausse des dépenses de végétalisation (+24,2 M€ soit 52%). Bien que moins importants en comparaison, les investissements relatifs à l'eau en ville ont connu une croissance importante (+4,9 M€ soit x5) avec la mise en place des baignades dans la Seine et les actions de sobriété hydrique, de même que les solutions techniques ou "grises" visant au rafraîchissement des bâtiments et de l'espace public (+4,1 M€ soit x100). A ces dépenses spécifiques d'adaptation, il convient d'ajouter les dépenses de rénovation et de requalification de l'espace public détaillées dans la partie « atténuation », qui contribuent pour partie à l'enjeu d'adaptation.



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SUR LES SECTEURS DE L'ADAPTATION

A. VÉGÉTALISER LA VILLE

La végétalisation de l'espace public est un levier prioritaire pour lutter contre les vagues de chaleur. Dans une étude de 2024, Météo France évaluait que la mise en œuvre de 40% de surface végétalisée contre 33% actuellement permettrait de limiter l'effet de l'îlot de chaleur urbain (ICU). Ainsi 17,5% du territoire serait soumis à un ICU > 4°C en période caniculaire la nuit contre 60% dans la situation actuelle. Les bénéfices de la végétalisation concernent également le confort thermique en journée grâce à l'augmentation de l'ombre et la baisse de la température ressentie, la diminution du stress thermique et l'atténuation du nombre de nuits chaudes en climat futur.



L'objectif de la Ville de Paris est de mobiliser l'ensemble des leviers afin de transformer progressivement la capitale en une « ville-jardin », en ouvrant de nouveaux espaces verts, en plantant des arbres, en végétalisant l'espace public et les parcelles bâties.

Enjeu 1 : les espaces verts

La Ville poursuit son objectif de création de nouveaux espaces verts à destination des Parisiens. Véritables régulateurs thermiques à l'échelle du quartier, ils permettent aux Parisiens de disposer d'espaces de détente et de repos en période caniculaire en particulier la nuit. La Ville s'est fixée dans

son Plan Climat 2024_2030 l'objectif de créer 300 hectares d'espaces verts supplémentaires, afin d'atteindre 10m² par habitant à horizon 2040, contre les 7m² par habitant observés en 2022.

Financement :

En 2024, la Ville de Paris a investi 17,6 M€ pour la création et l'entretien des espaces verts. Ces dépenses totalisent 73,0 M€ entre 2020 et 2024.

Parmi les nombreux projets qui ont vu le jour durant cette période, on peut citer le parc Martin Luther King à Clichy-Batignolles inauguré en 2021 et qui atteint désormais 10 hectares d'espaces verts au cœur du 17e pour lequel la Ville a investi 11,9 M€ entre 2020 et 2024 ou le programme de reconquête de la Petite Ceinture qui propose des promenades atypiques sur différents tronçons de cette ancienne voie ferroviaire pour un montant total de 4,9 M€ sur la même période.

Autre opération remarquable, le parc Chapelle Charbon d'une surface de 3 hectares et qui à terme avec ses 6,5 ha deviendra le plus grand espace vert du 18e arrondissement, pour lequel la Ville a investi 6,13 millions d'euros entre 2020 et 2024.

Toujours dans les Zones d'Aménagement Concerté, le parc Aretha Franklin dans la ZAC Python Duvernois (20e) dont 2 ha sont déjà ouverts au public. La Ville y a investi 7,9 M€ entre 2021 et 2024 dont 3,2 M€ en 2024.

Impact :

Entre 2020 et 2024, 13 ha d'espaces verts supplémentaires ont été ouverts au public. Les espaces verts font par ailleurs l'objet d'une gestion écologique renforcée, la labellisation Ecojardin s'étendant de 86% en 2020 à 91% des parcs et jardins en 2024.

Enjeu 2 : la plantation d'arbres

La Ville s'est engagée à planter 170 000 arbres en six ans en privilégiant la pleine terre avec l'objectif d'atteindre 25% d'indice de canopée à horizon 2030. Cet indice est un signe de la maturité du parc planté et des services qu'il peut rendre en termes d'ombrage et de lutte contre l'îlot de chaleur urbain. La Ville veille à la préservation du patrimoine arboré au travers de son PLU Bioclimatique qui sanctuarise 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables.

Afin d'anticiper le développement des arbres qu'elle plante dans un contexte d'évolution du climat, la Ville de Paris s'appuie sur une palette de végétaux adaptés. Le Guide des Essences de Paris définit les espèces à privilégier en fonction de leur résilience, de leur potentiel de rafraîchissement ou encore de leur intérêt pour la biodiversité. Par ailleurs, la Ville de Paris a inscrit dans son Plan Biodiversité 2025-2030 l'objectif 50% d'espèces indigènes ou régionales dans les nouvelles plantations.

Financement :

En 2024, les programmes dédiés à la plantation d'arbres ont représenté 11,2 M€. Entre 2020 et 2024, la Ville de Paris a financé la plantation de 114 553 arbres, les dépenses d'investissements associées représentent au global 43,5 M€ sur cette période.

Dans le détail, plusieurs opérations contribuent à la plantation d'arbres en ville. On peut notamment citer les 4,0 M€ sur 2020-2022 du programme 20 000 arbres qui s'est poursuivi avec le programme 170 000 arbres pour un montant de 5,7 M€ entre 2022 et 2024. Parallèlement 8,2 M€ ont été investis dans le programme de renaturation "30 hectares dans les bois" sur la période 2020-2024. Enfin, 16,2 M€ d'investissement ont permis la replantation d'arbres malades ou dégradés.

La Ville a également investi des espaces présentant d'importants îlots de chaleur urbains pour les transformer en forêt urbaines. C'est le cas de la Place de Catalogne (14e) avec 470 arbres, de la Place

de l'Hôtel de Ville (4e) avec 49 arbres, et prochainement de la Place du Colonel Fabien (19e). Pour ces opérations innovantes mêlant plantations denses de plusieurs strates végétales, la Ville de Paris a investi 7,6 M€ entre 2021 et 2024, dont 3,1 M€ pour la seule année 2024.

Impact :

L'indice de canopée est passé de respectivement 14,03% intramuros et 21,28% avec les bois en 2015 à 15,93% intramuros et 23,58% avec les bois. Cette progression résulte tant des programmes de plantation que du suivi mis en œuvre sur le parc arboré existant.

Enjeu 3 : la végétalisation de l'espace public

Dans la perspective de faire de Paris une "ville jardin", la seule création de nouveaux espaces verts ne suffit pas, aussi la Ville s'est engagée depuis une dizaine d'année à redonner sa place à la nature en débitumant les rues et en végétalisant l'espace public en ciblant en priorité les quartiers populaires. La création de ces espaces de nature en ville joue à la fois un rôle prépondérant pour lutter contre les vagues de chaleur et préserver la biodiversité parisienne.

Financement :

De nombreuses opérations concourent à la végétalisation de l'espace public, 36 sont recensées à ce jour. L'ensemble représente **36,9 M€ investis en 2024** contre 14,0 M€ en 2020. La végétalisation de l'espace public représente la part des investissements de végétalisation la plus conséquente.

Le programme dédié "Végétalisation des quartiers", concentre à lui seul la majorité des investissements pour la végétalisation de l'espace public avec 15,4 M€ exécutés en 2024 (soit 42% des investissements), et 31,8 M€ sur la période 2021-2024, marqués par une accélération constante.

Parmi les opérations d'envergure, la Ville végétalise les grands axes et crée des promenades plantées, à l'instar des Boulevards de Charonne, Richard-Lenoir, Pasteur, Bourdon. En tenant compte des programmes de végétalisation des pieds d'arbres, ils représentent 6,8 M€ investis en 2024 contribuant à la densification des végétaux entre les arbres et des linéaires de strates arbustives.

La Ville végétalise également de manière ciblée et concertée, notamment grâce au déploiement du programme "Embellir votre quartier", qui concerne 42 quartiers sur la période 2021-2024. Les opérations incluant des conversions de places de stationnement en bande végétalisée se sont accélérées, faisant du programme un levier grandissant de débitumisation. En 2024, les dépenses spécifiques de végétalisation du dispositif représentent 5,1 M€.

Le Budget Participatif de la Ville est également un levier clef pour la végétalisation de l'espace public, un constat qui témoigne de la volonté de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens de verdier leur cadre de vie. De manière plus générale, la Ville comptabilise 855 opérations de nature en ville lauréates du Budget Participatif depuis 2014. L'ensemble des dépenses d'investissement des Budgets Participatifs dédiés aux opérations de végétalisation représente 7,3 M€ exécutées en 2024, pour un total de 27,5 M€ sur la période 2020-2024.

Enjeu 4 : la végétalisation du bâti

Dans une ville densément urbanisée, la végétalisation du cadre bâti participe activement à l'objectif de renaturation de la Ville tout en rafraîchissant les lieux d'habitation des Parisiens. C'est également une solution fondée sur la nature pour accroître la rétention des eaux pluviales au sein des parcelles et répondre aux objectifs d'abattement du zonage pluviale Paris Pluie, afin de prévenir la saturation du réseau d'assainissement en cas de fortes pluies.

La végétalisation des cours intérieures minéralisées permet localement de constituer des îlots de fraîcheur et contribue à réduire la température en ville tout en proposant des espaces de repos. C'est

pourquoi la Ville a généralisé le déploiement des Cours Oasis et étendu l'approche aux cours privées via un accompagnement technique et financier avec le dispositif « Cop'r'oasis ».

En parallèle, la Ville a déployé le programme 150 hectares de bâtiments végétalisés dans Paris. En parallèle la Ville s'est donnée pour objectif de végétaliser 200 murs ou toitures d'équipements 2020-2026 municipaux sur la mandature.

Financement :

La Ville a investi **3,6 M€ pour la seule année 2024**, soit un total de 19,0 M€ entre 2020 et 2024, dans des opérations dédiées à la végétalisation des coeurs d'îlots, façades et toits parisiens. Ce montant ne tient pas compte des investissements conséquents dans le diffus issus des travaux de rénovation du parc social, municipal et résidentiel pour lesquels il n'est pas possible d'isoler ces dépenses. C'est notamment le cas des Cours Oasis, majoritairement porté par les services déconcentrés de la DCPA.

Concernant les Cours Oasis, les premières expérimentations ont été financées par l'initiative "Actions innovatrices urbaines" du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et la Ville pour un total de 5,3 M€ de 2019 à 2022. Depuis, la Ville a intensifié ses investissements en faveur des cours oasis avec 7,9 M€ investis entre 2021 et 2024 dont 2,8 M€ pour 2024. Au total, 165 cours oasis ont été créées depuis 2017.

Le programme dédié des bâtiments végétalisés représente quant à lui 4,2 M€ exécutés sur la période 2020-2024.

Impact :

Entre début 2020 et fin 2024, 33 hectares de murs et de toitures ont été végétalisées, dont 6,2 hectares sur 198 équipements du patrimoine municipal. Paris compte au total 155 ha de bâtiments végétalisés, soit 10 fois la surface du Parc Montsouris.

Enjeu 5 : le développement de l'agriculture urbaine

L'agriculture de proximité constitue un levier d'adaptation aux changements climatiques tout en sensibilisant à des solutions d'agriculture et d'alimentation plus locale et en contribuant à l'appropriation des enjeux par les Parisiennes et Parisiens. Les fermes urbaines réintroduisent des opportunités maillons visibles des chaînes alimentaires, en renaturant et exploitant des espaces vacants ou inusités. La Ville poursuivra ses efforts afin de préserver et développer les lieux de l'agriculture urbaine en maillant le territoire parisien via la mobilisation de foncier (en pleine terre ainsi qu'en toiture et à l'intérieur des espaces bâties, sur le patrimoine de la Ville et de partenaires) et l'accompagnement technique et économique des porteurs de projets d'agriculture urbaine.

La Ville dispose également de la Ferme de Paris, en tant que démonstrateur pédagogique, pour sensibiliser les publics aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables. Conduite en polyculture-élevage selon les principes de l'agroécologie et du respect du bien-être animal, elle valorise des races et des variétés rustiques, souvent conservatoires, et constitue un lieu d'expérimentation de pratiques agricoles durables. Chaque année, elle accueille 50 000 visiteurs.

Financement :

En 2024, la Ville a investi **1,4 M€ en faveur de l'agriculture urbaine**, dont 270 k€ pour le renouveau de la ferme de Paris afin de faire cette ferme pédagogique de 5 hectares, le démonstrateur d'un modèle agro-écologique sobre et résilient face au changement climatique.

Impact :

Le territoire parisien compte 37 hectares d'agriculture urbaine dont 15 hectares de sites Parisculteurs. Ce dispositif, lancé en 2016 pour faciliter et accélérer l'installation de projets agricoles à Paris et en Île-de-France, a permis à 70 projets de voir le jour. En 2024, ce sont 5 projets qui se sont implantés sur la capitale.

B. GÉRER L'EAU EN VILLE

L'eau en ville présente un triple enjeu au regard de l'adaptation au changement climatique :

C'est d'abord un aléa dont il convient d'atténuer les impacts, en désimperméabilisant la Ville et en investissant pour mieux gérer l'eau de pluie. La végétalisation de l'espace public contribue de manière diffuse à cette désimperméabilisation, notamment par la création de bandes végétalisées.

L'eau est aussi une ressource à préserver sur laquelle s'exerce une pression accrue avec le changement climatique. Dans le cadre de ses efforts et de son plan de sobriété en eau, la Ville investit pour réduire sa consommation et celle du territoire. L'atteinte des objectifs dépend notamment de l'investissement dédié au renouvellement du réseau d'eau non potable et à l'optimisation du fonctionnement des réservoirs de chasse.

Enfin, l'eau est une source de rafraîchissement pour l'espace public afin de lutter contre les vagues de chaleur. On distingue d'une part les solutions techniques telles que les brumiseurs et les fontaines dont la présence sur l'espace public est renforcée par l'action conjointe de la Ville et d'Eau de Paris. D'autre part, la Ville investit pour mettre à disposition davantage d'espaces de baignade naturelle, qui apportent de nouvelles solutions de rafraîchissement en complément des piscines municipales.



En 2024, les dépenses d'investissement d'adaptation en lien avec l'eau en ville représentent 5,9 **M€**, hors budgets relatifs à l'assainissement et investissements de l'opérateur Eau de Paris. Pour les programmes identifiés, il s'agit d'une hausse conséquente des dépenses en l'espace de 4 ans (0,9 M€ en 2020). À noter que les investissements en faveur de la désimperméabilisation n'apparaissent pas ici car ils sont indissociables des dépenses de végétalisation de l'espace public présentées dans la section précédente. L'investissement mobilisé par la Ville représente une part d'un sujet multi-acteur concernant plusieurs compétences territoriales, notamment quant aux sujets relatifs à la Seine (qualité et prévention des inondations) et à l'eau potable (qualité et consommation).

Enjeu 1 : la gestion et la récupération de l'eau de pluie

L'imperméabilisation du cadre urbain accroît la pression sur la gestion des eaux pluviales et modifie le cycle naturel de l'eau. À l'échelle de la ville, aujourd'hui 74% du territoire parisien est

imperméabilisé). Le règlement de zonage pluvial de Paris, intégré au Plan « ParisPluie », impose un objectif de gestion à la source des pluies courantes uniformisé dans tout Paris à 10 mm. Le plan ParisPluie, révisé en 2025, vise à désimperméabiliser les sols afin de valoriser les eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent, limitant les inondations par ruissellement. L'actualisation du zonage fin 2025 articule ainsi le concept de ville-éponge, afin de représenter un territoire qui renforce sa capacité d'absorption des eaux pluviales.

La Ville a fixé l'objectif de 30% du territoire désimperméabilisé d'ici 2030 et 40% à horizon 2050 contre 26% estimé en 2018. Par ailleurs, la Ville a fixé des objectifs de ville-éponge avec la révision du ParisPluie, soient 35% à 2030 et 55% à 2050, en ajoutant aux cibles de surfaces désimperméabilisées des objectifs de surfaces déconnectées des égouts (5% et 15%).

Plusieurs opérations contribuent à la désimperméabilisation : végétalisation de l'espace public, des cours d'école et des parcelles lors des rénovations des bâtiments (pour lequel le dispositif Copr'Oasis de la Ville agit en tant que levier d'incitation et d'aide technique à la désimperméabilisation des cours intérieures parisiennes). En complément, la Ville dispose d'un programme spécifique aux opérations de débitumisation de l'espace public.

Par ailleurs des opérations ciblées sont à l'étude pour renforcer le rôle des cours d'eau et des zones humides dans la ville (mares, étangs). C'est notamment le cas du programme de réouverture de la Bièvre, doté d'un budget de 12,5 M€ avec un premier potentiel tronçon prévu au Parc Kellerman dans le 13ème arrondissement. Le sujet des zones humides est quant à lui porté dans les opérations d'aménagements, et de création et réfection d'espaces verts – il est donc moins visible dans l'exercice du Budget Climat. Exemple récent en la matière, le parc Aretha Franklin dans le 20^{ème}, qui fera à terme 30 000m², a été conçu avec une noue qui serpente en son milieu pour évacuer les eaux de pluie vers la mare écologique lors des forts orages.

Financement :

En 2024, les investissements en faveur de la désimperméabilisation proviennent de la végétalisation de l'espace public dont le montant total représente pour rappel 36 M€ en 2024, bien qu'il ne soit pas possible d'extraire la part des dépenses spécifiquement dédiées à la désimperméabilisation du sol.

Il convient également de relever les dépenses de fonctionnement de 2,2 M€ et 2,4 M€ en 2024, finançant respectivement la compétence GEMAPI ((gestion des milieux aquatiques et protection inondation) que la Ville a transférée à la Métropole du Grand Paris) ainsi que l'Établissement public territorial de bassin (ETPB) Seine Grands Lacs gestionnaire des quatre lacs réservoirs situés en amont de Paris, qui assurent une double fonction de soutien d'étiage de la Seine et de la Marne notamment et d'écrêtement des crues.

Impact :

La Ville évalue la désimperméabilisation de l'espace public à 30 hectares depuis 2020, dont 8 hectares issus de la création d'espaces verts et 12 hectares issus des opérations de végétalisation de l'espace public.

Entre 2018 et 2024, le plan ParisPluie a permis de végétaliser près de 150 hectares et d'éviter le rejet de 950 000 m³ d'eaux de pluie dans les égouts chaque année, grâce aux efforts de désimperméabilisation et de déconnexion.

Enjeu 2 : les baignades

L'accroissement des vagues de chaleurs exerce une pression inégale sur les Parisiennes et Parisiens en fonction de leur revenu, notamment du fait du confort thermique des logements, de la minéralisation de certains quartiers et de la capacité à partir en vacances et quitter Paris lors des

périodes de canicule. Outre les solutions réduisant directement l'effet d'îlot de chaleur urbain comme la végétalisation, ou le mobilier urbain rafraîchissant, l'accès à des sites de baignades remplit un rôle important quant à la qualité de vie durant les périodes les plus chaudes, notamment pour les ménages les plus précaires.

Durant l'été 2025, la Ville de Paris a mis à disposition des Parisiens 36 piscines et 11 points de baignades contre 29 piscines et 7 sites de baignade en 2024.

Financement :

La Ville de Paris a investi 4,9 M€ dans l'ouverture de sites de baignade estivale entre 2020 et 2024 dont **2,8 M€ pour 2024**. Depuis la première aire de baignade naturelle et gratuite dans le canal de l'Ourcq (19e) en 2017, la Ville a poursuivi ses investissements pour proposer toujours plus de sites de baignade naturelle estivale au Bassin de la Villette et au canal Saint Martin. Elle met également en place une série de 8 bassins temporaires d'été dans différents centres sportifs répartis sur tout le territoire.

Point d'orgue de cette programmation, la préparation de la baignade naturelle en Seine a nécessité la coordination de nombreux acteurs extérieurs. Ainsi, il a été recensé que l'ensemble des opérations relatives à la baignade en Seine représente un investissement de 1,4 milliard d'euros depuis 2015 pour l'Etat et les collectivités franciliennes. Cet effort d'investissement est notamment lié à la mise en conformité des réseaux séparatifs (territoires à l'amont de Paris), l'amélioration de la résilience des réseaux pour réduire leurs rejets au milieu naturel en temps de pluie (création d'ouvrages de stockage/restitution pour désaturer les réseaux et prévenir le rejet d'eaux non traitées dans la Seine) et l'ajout de filières de désinfection dans certaines stations d'épuration. Pour la Ville, l'aménagement des 3 sites de baignade Bras Marie, Bras de Grenelle et Quai de Bercy a nécessité **11,2 M€ d'investissement auxquels s'ajoutent 2,6 M€** chaque année pour assurer leur fonctionnement.

Les investissements relatifs aux piscines (26,4M€ en 2024) ne sont pas considérés par la suite car il s'agit avant tout d'équipements sportifs.

Impact :

A la fin de l'été 2025, les nouvelles aires de baignades en Seine avaient accueilli 100 000 nageurs et nageuses, dont un pic notable de 23 500 personnes enregistrées la semaine du 15 août, semaine ayant dépassée quasi quotidiennement les 30°C et ayant atteint 35,2°C le mardi 12. L'affluence malgré un été relativement pluvieux a conduit la Ville à prolonger la durée des installations pour Bercy et Grenelle jusqu'au 14 et 7 septembre. Le Plan Climat 2024-2030 prévoit de continuer le recours à ce type d'installation durant les périodes de vagues de chaleurs, les dépenses associées dépendront des solutions choisies.

Enjeu 3 : la sobriété hydrique

L'eau est un marqueur du changement climatique et la raréfaction de cette ressource si précieuse invite à repenser les pratiques pour des usages plus sobres en eau. La Ville de Paris et Eau de Paris supervisent les consommations d'eau du territoire et la Ville s'est dotée en 2024 de son premier Plan de Sobriété en Eau fixant l'objectif de réduire les prélèvements en eau pour les besoins de son territoire de 15% à l'horizon 2030 (par rapport à l'année de référence 2019). Cela représente une économie de 41 millions de m³, soit l'équivalent de plus de 15 000 piscines olympiques, ou 100 fois le volume du centre Pompidou.

A l'instar de la sobriété énergétique, la politique de sobriété en eau de la Ville passe par l'optimisation des usages, la modernisation et l'entretien des infrastructures et la diversification du mix hydrique, et des actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances des consommations d'eau

La Ville contribue à l'amélioration de son réseau d'eau non potable, dont le renouvellement est à la charge d'Eau de Paris. Ce réseau apporte une alternative à l'utilisation d'eau potable pour les réservoirs de chasse des égouts, le nettoyage de la voirie et en moindre mesure l'arrosage des espaces verts.

Financement :

Les investissements de la Ville sur le réseau d'eau non potable sont programmés dans le cadre de la convention pluriannuelle de subvention d'investissement pour le réseau d'eau non potable, validée par le conseil de Paris à l'automne 2022, qui prévoit le versement d'une subvention d'investissement de 10,0 M€ en montant cumulé sur la période 2023-2027 à Eau de Paris, afin de financer un programme de travaux sur le réseau d'ENP. Le montant de la subvention d'investissement au titre **de l'année 2024 s'élève à 2,0 M€**. Cette subvention complète la contribution directe d'Eau de Paris qui s'élève à 26,0 M€ sur la mandature soit 4,3 M€ par an. Les dépenses d'investissement totales pour travaux s'élèvent à 8,8 M€ en 2024.

La Ville investit également dans des projets de récupération d'eau pluviale dans ses centres de production horticole, à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an depuis 2022.

Impact :

Le taux des prélèvements annuels en eau potable et non potable a baissé de 7% en 2024 par rapport à 2019 (équivalent : près de 50 fois le volume du centre Pompidou).

C. DÉVELOPPER DES SOLUTIONS GRISES D'ADAPTATION

Les solutions fondées sur la nature constituent des leviers essentiels pour adapter la ville aux effets du changement climatique, elles contribuent par ailleurs à une moindre production de gaz à effet de serre et concourent à la préservation et au développement de la biodiversité. Pour autant certaines situations ou configurations urbaines ne permettent pas de recourir à ces solutions, dans ce cas la Ville de Paris met en œuvre des solutions techniques ou "solutions grises" afin d'améliorer la résilience climatique de ses équipements et proposer aux Parisiens des solutions de rafraîchissement, c'est l'enjeu porté par le programme "Paris s'adapte", qui promeut notamment des solutions d'ombrage artificiel là où il n'est pas possible de végétaliser sur l'espace public (pergolas, voile d'ombrage...) et des solutions de rafraîchissement sur les bâtiments (volets, peintures rafraîchissantes en toiture, brasseurs d'air, solutions d'ombrage dans les cours intérieures). En complément de ces actions spécifiques d'adaptation, les actions d'atténuation en faveur de la rénovation énergétique avec le programme ERP+, la rénovation du parc social et du parc municipal, contribuent également à renforcer l'isolation des bâtiments et constituent ainsi des co-bénéfices en matière d'adaptation.

Entre 2020 et 2024, la Ville a investi 6,5 **M€ sur les solutions techniques de rafraîchissement** dont 4,0 M€ pour l'année 2024 répartis comme suit :

- 3,2 M€ pour les opérations de protection des équipements municipaux contre la chaleur
- 943 k€ pour le déploiement de solution de rafraîchissement sur l'espace public

Les investissements relatifs aux solutions grises pour l'adaptation ont connu une hausse significative porté par l'élaboration du Plan Climat 2024-2030, qui consacre l'enjeu prioritaire de la protection des Parisiens face aux effets du changement climatique. Ces investissements vont s'accélérer à l'avenir et la formalisation d'une trajectoire d'adaptation de Paris permettra d'inscrire une programmation à moyen et long termes des investissements nécessaires.



Enjeu 1 : la protection des ERP contre la chaleur

La Ville de Paris s'est engagée à faire de l'habitabilité estivale du bâti parisien une priorité. Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, la Ville entend renforcer le confort d'été de ses équipements en complément des enjeux de performance énergétique et de confort hivernal. Cette prise en compte du confort d'été s'entend à la fois dans les opérations courantes de rénovation mais aussi dans le cadre d'opérations dédiées permettant ainsi à la Ville d'agir rapidement dans le cas de situations d'urgence. L'objectif est de pouvoir proposer des espaces de refuge contre la chaleur dans chaque établissement parisien.

Parmi les leviers permettant de protéger les équipements de la chaleur, l'intervention sur les toits et les fenêtres constituent des solutions efficaces qui permettent d'améliorer rapidement les situations en amont des rénovations énergétiques d'ampleur.

S'agissant des toitures, la Ville de Paris ambitionne d'atteindre 100 % de toits frais pour les équipements municipaux. Des solutions adaptées à chaque bâtiment seront retenues (peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...). En parallèle, la Ville a établi un programme de 40 000 m² de toitures en peinture réfléchissante sur des établissements accueillant du public d'ici à 2026. La priorité sera donnée aux établissements sensibles se trouvant dans les quartiers populaires. 6 sites sont équipés en 2024 dont 3 livraisons à l'été dans le 19e et 20e arrondissement pour un total de 3 570 m².

Concernant les occultants et protections solaires, la Ville a engagé un "plan volets" visant à atteindre 100% de bâtiments prioritaires équipés de protections solaires d'ici 2030 sur la base d'un diagnostic permettant d'identifier les bâtiments à traiter en fonction d'une liste de critères liés à l'exposition et à la typologie des bâtiments.

Financement :

En 2024, la Ville de Paris a investi 3,1 M€ dans des programmes dédiés à la protection de ses équipements contre la chaleur. Ils complètent les investissements réalisés dans le cadre des opérations de rénovation globale pour lesquelles il n'est pas possible d'isoler les dépenses relatives au confort d'été.

1,3 M€ ont été investi en 2024 dans des opérations sur l'enveloppe de toitures de bâtiments, en addition des programmes de rénovations globales et de végétalisation du bâti identifiés dans les enjeux dédiés. En 2024, 309 k€ ont été investis dans le "plan volets" pour la pose de protections solaires sur 1 école, 2 collèges et 3 crèches.

Enjeu 2 : les solutions de rafraîchissement

Depuis 2016, la Ville de Paris a lancé le programme de développement des îlots et parcours de fraîcheur. Cette notion renverse le concept d'îlots de chaleur pour aboutir au repérage et à la création de zones de fraîcheur et d'itinéraires piétons frais, partout dans Paris. En 2024, Paris compte plus de 1 400 îlots de fraîcheur (majoritairement des parcs et jardins). L'objectif est que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens seront à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit d'ici 2030.

Dans la perspective de développer les îlots de fraîcheur sur l'espace public et de renforcer les solutions permettant de protéger les Parisiens de la chaleur, la Ville de Paris met en œuvre différentes solutions techniques qui viennent compléter la végétalisation de l'espace public.

Pour renforcer l'ombrage sur l'espace public en complément des plantations d'arbres, là où cette solution n'est techniquement pas possible la Ville expérimente depuis 2021 la pose d'ombrières.

Pour lutter contre la chaleur, il est également indispensable de bien s'hydrater, c'est pourquoi la Ville de Paris agit en permanence pour permettre un accès à l'eau pour toutes et tous.

Financement :

Entre 2020 et 2024, 1,5 M€ ont été investis dans ces solutions d'ombrage et de rafraîchissement avec une montée en charge du déploiement en 2024 et 943 **k€ investis** cette seule année.

Impact :

En 2024, 32 sites étaient équipés d'ombrières (7 sur la voirie, 11 dans les parcs et jardins et 14 dans les équipements publics) dont 13 installations durant l'été. Dans les parcs et jardins, ces équipements viennent compléter les 107 ombrières classiques existantes (kiosques, abris, préaux...).

83 brumisateurs ont été déployés dans les parcs et jardins à l'été 2024, dont 16 nouveaux sites équipés. L'objectif est de poursuivre l'installation de 15 brumisateurs supplémentaires par an. La Ville de Paris a parallèlement testé le déploiement de 3 aires de brumisation rue Emilio Castelar (12e), place Ambroise Croizat (14e) et place Rosa Parks (19e).

En complément des investissements de la Ville, Eau de Paris a contribué au financement et au déploiement de solutions rafraîchissantes : 120 fontaines brumisateurs (53 fontaines Wallace équipées de couronnes brumisantes et 67 fontaines mât-source). Eau de Paris a également installé un dispositif saisonnier en lien avec la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques : 55 fontaines Totem 2-en-1.

Evaluation des co-bénéfices

Par nature, le budget climat affecte les différents investissements réalisés par la Ville aux actions inscrites au Plan Climat. Ainsi, les dépenses engagées sont reportées sur une thématique particulière. Aussi pour valoriser le caractère transversal des investissements inscrits au budget climat, le tableau ci-dessous rend compte des co-bénéfices associés à chaque enjeu décrit dans le Budget climat suivant les axes de la taxonomie européenne. Les investissements identifiés répondent aussi pour beaucoup à des enjeux de transition juste, pour lesquels sont identifiés la dimension de co-bénéfice social. Enfin, les bénéfices en santé publique traversent une grande partie des enjeux listés, et sont particulièrement associés à l'axe réduction et maîtrise des pollutions de la taxonomie européenne.





EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET : MESURER L'IMPACT ECOLOGIQUE DES DEPENSES

I. Qu'est-ce qu'une évaluation environnementale du budget ?

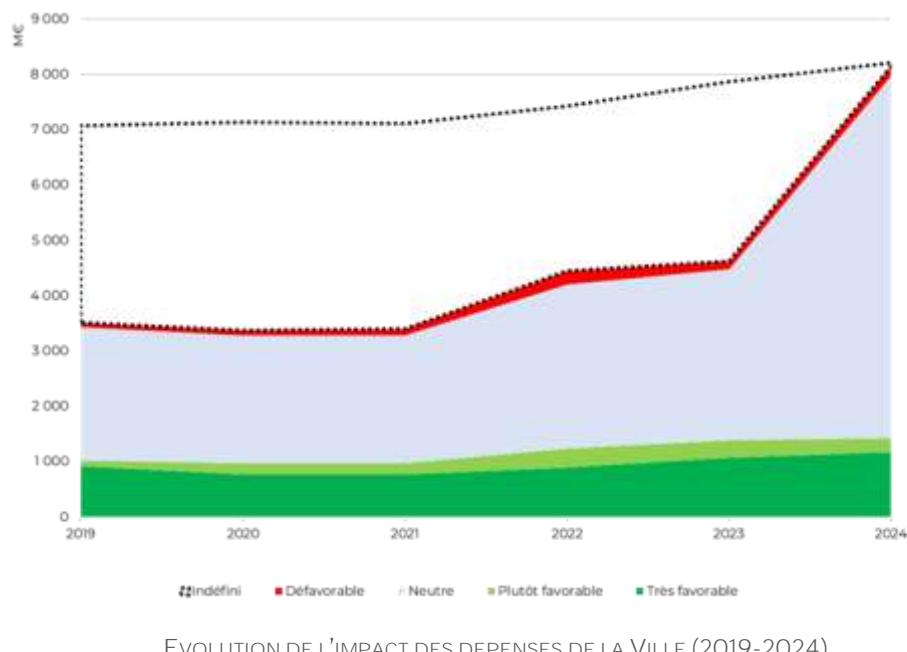
Depuis 2020, la Ville évalue chaque année l'impact environnemental de son budget principal afin de renforcer la cohérence de l'action publique en matière de transition écologique. Cet exercice annuel vise à identifier et à réduire les impacts négatifs du budget sur l'environnement, à responsabiliser les directions opérationnelles dans la prise en compte des enjeux écologiques, et à assurer le suivi des dépenses de fonctionnement associées aux investissements programmés en faveur de la transition écologique.

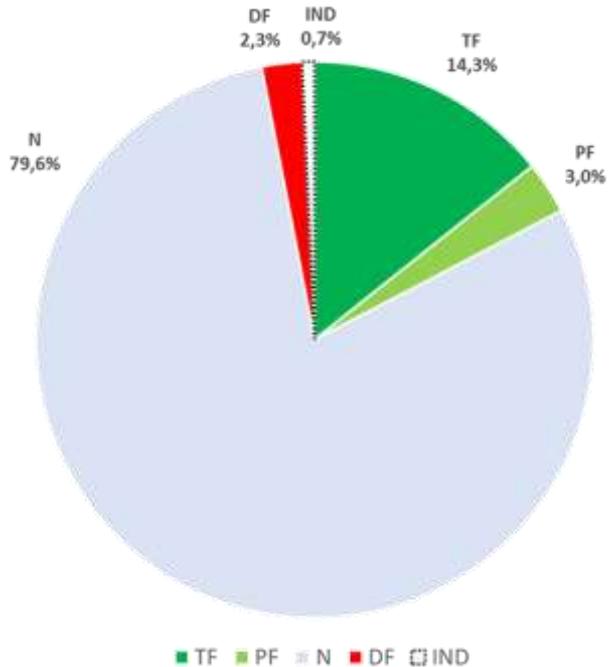
Basée sur une méthodologie développée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), cette analyse classe les dépenses exécutées de fonctionnement et d'investissement en cinq cotations selon leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable et indéfini. Au fil des années, l'amélioration continue des outils internes permet de fiabiliser les résultats et d'élargir le champ des dépenses couvertes par l'analyse.

II. Que dit l'évaluation environnementale du budget ?

A. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les résultats de l'évaluation climat du budget municipal témoignent de la volonté de la Ville d'agir face à l'urgence climatique et démontrent une hausse de 40 % des dépenses contribuant favorablement à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024.





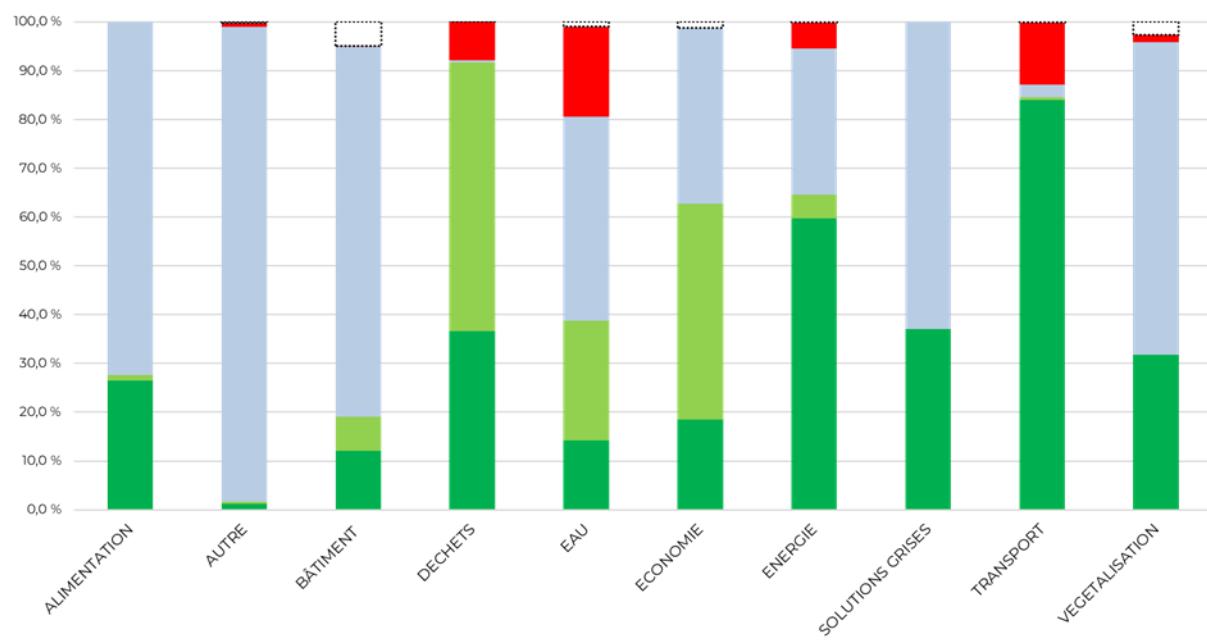
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA VILLE DE PARIS

En 2024, près d'un cinquième des dépenses évaluées (17,3 %) sont considérées comme favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles concernent principalement le développement de la mobilité douce (avec notamment l'extension des lignes et la participation de la Ville au financement des transports en commun) ainsi que les opérations en faveur du tri et du recyclage des déchets, et la contribution aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Comme les années précédentes, les résultats de 2024 révèlent une majorité de dépenses classées comme « neutres », représentant 79,6 % du total analysé. Cette part élevée s'explique par l'importance des budgets alloués à l'éducation, à la culture, à la santé, ainsi qu'aux projets d'accessibilité et d'acquisition foncière.

La proportion de dépenses ayant un impact « défavorable » sur la réduction des émissions de GES continue de diminuer, reflétant cette année 2,3 % des dépenses évaluées. Ces dépenses « défavorables » sont principalement liées aux travaux de voirie et à l'achat de combustibles pour les véhicules thermiques de la flotte municipale, en cours de transition vers l'électrique.

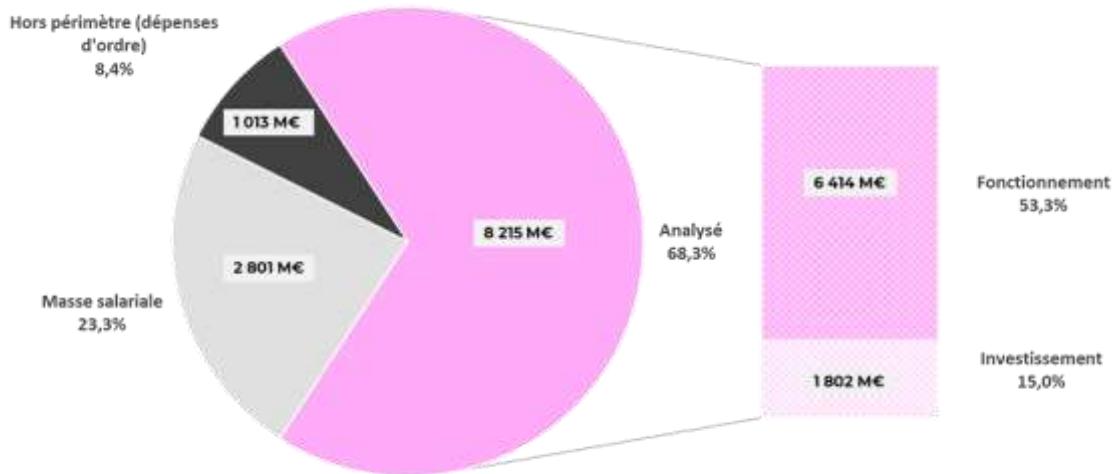
Le graphique ci-dessous présente la répartition des résultats de l'évaluation environnementale des budgets d'investissement et de fonctionnement, ventilés par secteur du plan climat :



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES PAR SECTEUR - 2024

B. MÉTHODOLOGIE

L'évaluation climat du compte administratif 2024 a porté sur un périmètre d'analyse de 8 215 M€, incluant 6 414 M€ de dépenses de fonctionnement et 1 802 M€ de dépenses d'investissement. Ce périmètre couvre l'ensemble des dépenses réelles exécutées, représentant 68,3 % du montant total du compte administratif. Les dépenses d'ordre ou strictement comptables ainsi que la masse salariale en sont exclues.



PERIMETRE DES DEPENSES ANALYSEES DANS L'EXERCICE D'EVALUATION

L'analyse du compte administratif 2024 a permis de réduire la part des dépenses « indéfinies » à moins de 1 %, et ainsi d'évaluer l'impact carbone de 99% du périmètre étudié. Cette amélioration résulte d'un renforcement méthodologique en amont et de l'implication des référents budgétaires de toutes les directions. Cet approfondissement et l'intégration de nouvelles dépenses auparavant exclues — car inférieures à 1 M€ ou peu liées aux enjeux climatiques — ont élargi le périmètre

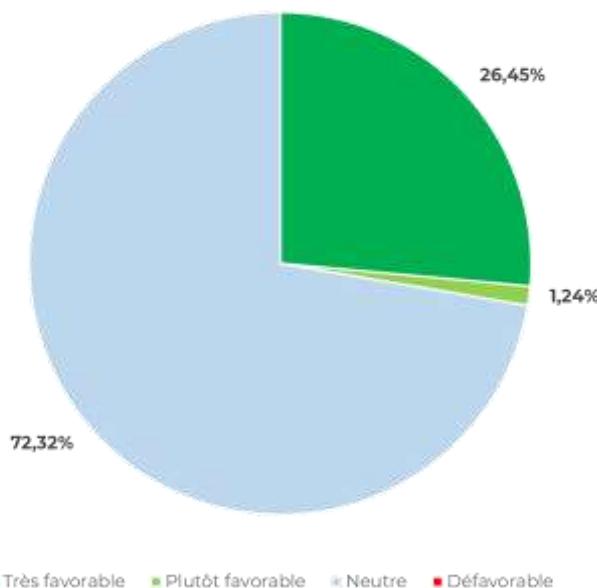
d'analyse et augmenté de surcroît la part de dépenses classées « neutres » déjà prépondérante les années précédentes.

III. Impact des dépenses sur le climat par secteur

A. ALIMENTATION

L'alimentation représente près de 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien. Dans son Plan Climat, la Ville s'est engagée à proposer, d'ici 2030, une restauration collective composée à 60 % de repas végétariens et à 75 % issus de l'agriculture biologique. Actuellement, plus de 70 % des repas servis chaque année dans la restauration collective de la Ville sont gérés par les caisses des écoles. En 2024, presque la totalité des gestionnaires proposent deux repas végétariens par semaine, notamment les caisses des écoles, es crèches et les restaurants administratifs, et un tiers des gestionnaires proposent une alternative végétarienne quotidienne dans tous les établissements.

En 2024, la subvention de la Ville aux caisses des écoles représentait 41,7 M€. La part des repas végétariens servis (28,8 M€) a été cotée comme « très favorable » et le reste de la dépense a été qualifié de « neutre » comme indiqué par I4CE. Parmi les autres dépenses considérées comme très favorables, figurent le soutien au fonds pour une alimentation durable (2,7 M€), l'appui à l'agriculture urbaine (1,8 M€), et le soutien aux restaurants et épiceries durables (1,0 M€).



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR ALIMENTATION

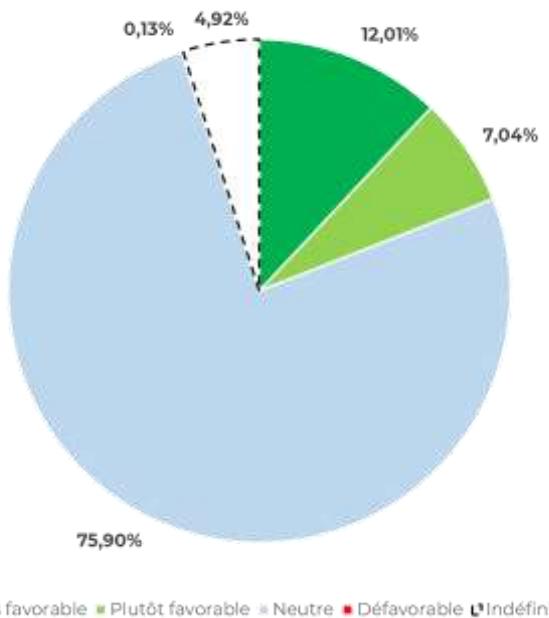
B. BÂTIMENT

Le bâtiment constitue le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle locale, représentant à lui seul 75 % des émissions du territoire parisien. Pour y remédier, la Ville s'est fixée un objectif ambitieux : rénover l'intégralité du parc bâti existant afin d'atteindre un niveau de très basse consommation d'ici 2050.

Les dépenses cotées comme « très favorables » au CA 2024 démontrent les efforts poursuivis par la Ville et incluent notamment le dispositif municipal « Éco-rénovons Paris » (2,9 M€) en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments privés, les contrats de performance énergétique pour les

écoles (10,1 M€) et les piscines (7,2 M€), ainsi que la réalisation de projets éco-conçus exemplaires, comme la piscine Solita Salgado dans le 18^e arrondissement (13,2 M€).

Les dépenses « défavorables » sont résiduelles, relevant essentiellement de l'entretien du bâti (0,3 M€) et de la consommation de gaz liée aux chantiers (0,02 M€). La mise en place de la charte des chantiers durables et à faible nuisance permettra d'en limiter progressivement les effets.



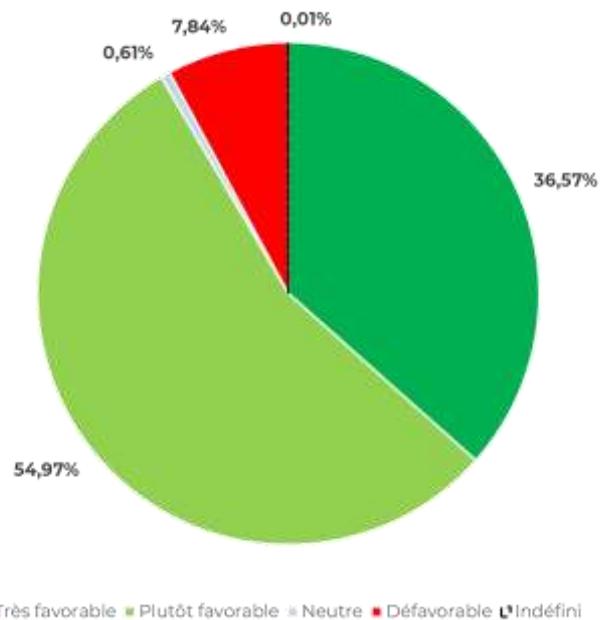
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR BATIMENT

C. DÉCHETS

Les émissions issues du secteur des déchets varient selon les modes de traitement employés et les volumes des différentes catégories de déchets collectés à Paris. Les informations quant aux volumes sont recensées et publiées chaque année dans le Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS). Ces répartitions permettent une cotation des dépenses au prorata des types de traitement, en suivant la méthodologie I4CE.

Les dépenses dites « très favorables » (89,6 M€) correspondent à la part de déchets recyclés ainsi qu'aux actions de la Ville en faveur de la réduction du plastique, du tri, et facilitant la collecte, notamment à travers l'installation de plus de 400 stations Trilib.

À l'inverse, les dépenses « défavorables » (19,2 M€) concernent les déchets enfouis ou refusés. Sur ce point, la Ville poursuit son engagement pour une réduction du volume produit et un meilleur traitement des déchets, comme inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté en 2024.



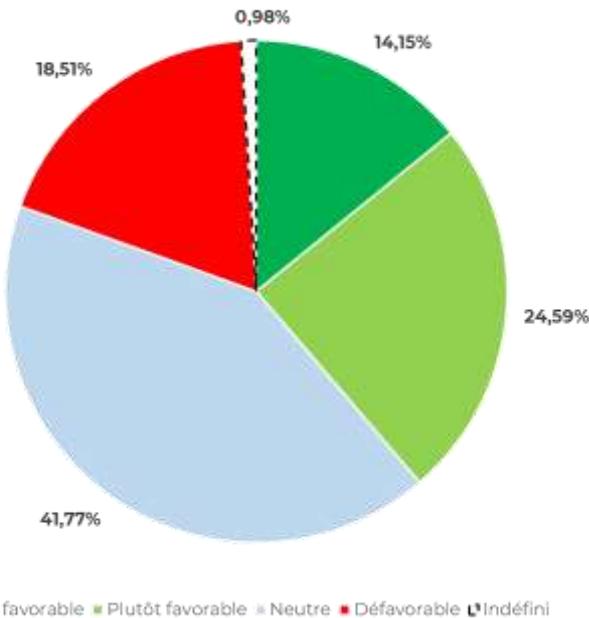
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR DECHETS

D. EAU

La consommation d'eau potable constitue une source d'émissions variable selon les usages. Le recours à l'eau non potable pour l'arrosage permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, son traitement et son acheminement nécessitant moins d'énergie que ceux de l'eau potable, tout en préservant les ressources en eau douce.

Les actions d'approvisionnement en eau non potable et les travaux d'économie d'eau sont ainsi considérés comme « très favorables » (3,6 M€).

En revanche, les opérations de débitumisation de l'espace public (4,6 M€) sont classées comme « défavorables ». Suivant la méthodologie, la débitumisation apparaît comme défavorable car elle entraîne un relargage de gaz à effet de serre stockés dans les sols. Toutefois, cette appréciation reste discutable dès lors qu'elle est souvent associée à de la plantation de végétaux qui à termes séquestreront du carbone.

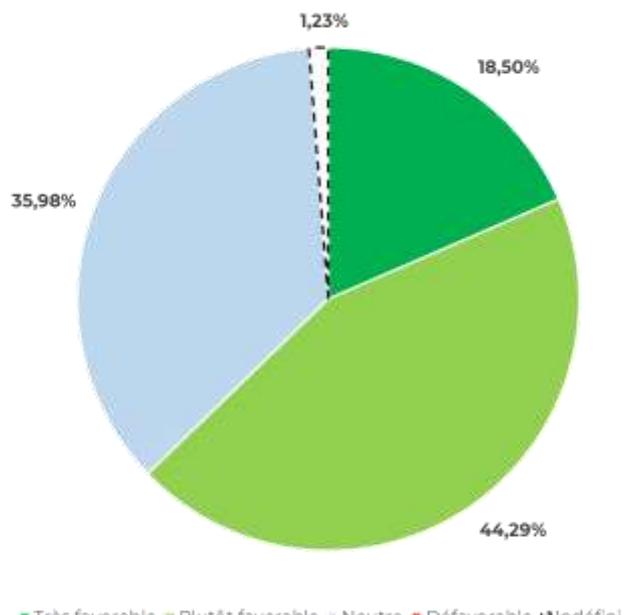


ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR EAU

E. ECONOMIE

Cette catégorie regroupe l'ensemble des dispositifs visant à soutenir la transition écologique du tissu économique parisien à travers l'emploi, l'innovation, le commerce local, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.

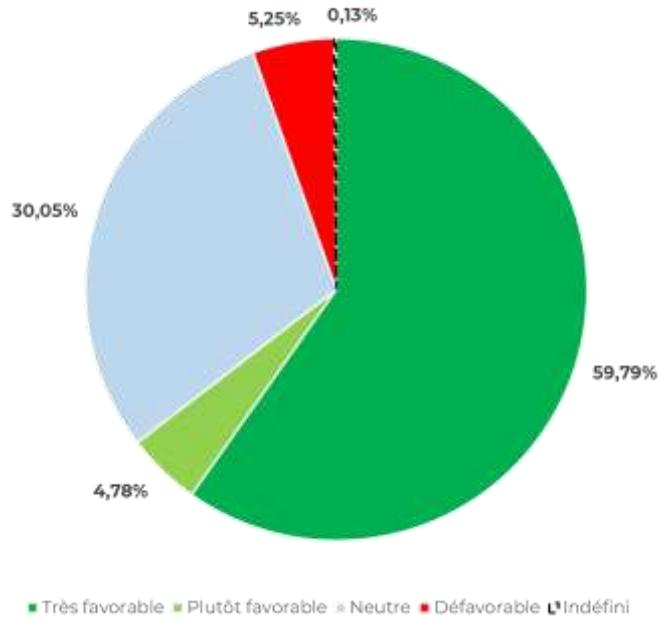
Les dépenses « très favorables » (3,5 M€) financent des actions concrètes comme les lieux de réemploi et de réparation solidaire, le programme *Refabriquons à Paris*, la structuration d'une filière de consigne, ou encore le hub du réemploi. Elles encouragent également la création d'emplois locaux grâce à des dispositifs tels que Boost emploi et contribuent au Fonds vert. Le reste des dépenses cotées sont neutres au regard de l'atténuation du changement climatique.



F. ENERGIE

La Ville a inscrit dans son plan climat un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Pour atteindre cette ambition, il est impératif de réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris et de transiter vers un mix énergétique 100 % renouvelable d'ici 2050. À cette fin, la Ville veille à limiter ses dépenses énergétiques grâce à différentes actions, telles que l'installation et l'entretien de l'éclairage public à basse consommation, le développement des énergies renouvelables via des initiatives comme ENR 2030 et Energiculteurs, ainsi que la mise en place de marchés et de contrats de performance énergétique. Ces mesures sont cotées « très favorables » (31,3 M€).

En revanche, les dépenses « défavorables » (9,3 M€) concernent la station GNV de Clichy ainsi que la consommation du parc bâtiementaire chauffé au gaz, et dans une moindre mesure, d'une part de consommation issue du réseau de chaleur urbain pour tenir compte de la présence de gaz et de charbon dans son mix énergétique. La conversion de la dernière centrale à charbon du réseau vers la biomasse à l'été 2024 permettra de réduire les dépenses défavorables dès 2025.

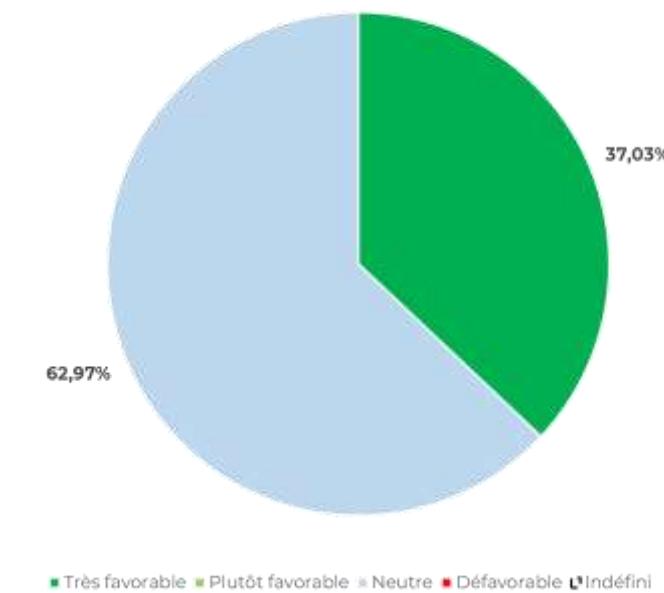


G. SOLUTIONS GRISES

Contrairement aux solutions fondées sur la nature qui s'appuient sur des processus écologiques, les solutions « grises » reposent principalement sur des infrastructures ou des technologies issues de l'ingénierie civile. Ces solutions peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre mais leur impact reste limité. Leur principal atout réside dans leur capacité à renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique.

Ainsi, les dépenses engagées par la Ville pour le développement des îlots de fraîcheur destinés à faire face aux canicules (0,16 k€), ou encore dans le cadre du programme Paris Frais (943,16 k€) et du Plan Volets (308,57 k€), sont considérées comme « neutres » selon la méthodologie Atténuation d'I4CE.

Parmi les dépenses relevant de l'adaptation au changement climatique, seules celles impliquant la plantation d'arbres, dont les bénéfices en termes de séquestration du carbone sont avérés, ont été considérées comme « très favorables » (745,95 k€) dans l'évaluation du CA 2024.



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR SOLUTIONS GRISES

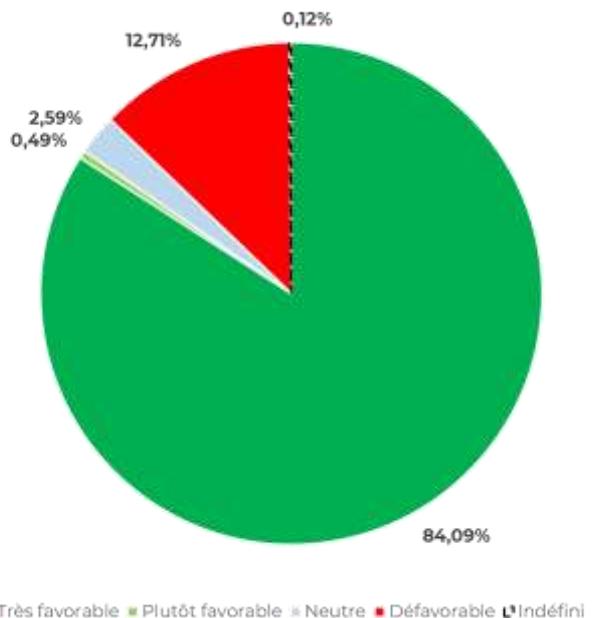
H. TRANSPORT

La Ville de Paris s'est fixée des objectifs ambitieux pour la transition écologique des transports : atteindre 100 % de véhicules propres dans les zones urbaines denses d'ici 2025 et 100 % de bus électriques d'ici 2030 pour l'ensemble du territoire.

Pour y parvenir, la Ville soutient activement le développement des mobilités décarbonées, notamment par ses contributions au syndicat Autolib Vélib' Métropole (23,5 M€) et à Île-de-France Mobilités (455,3 M€). Ces contributions visent à réduire la place de la voiture en ville et à renouveler la flotte de bus vers l'électrique. La Ville investit également dans la piétonnisation autour des écoles (15,3 M€), l'extension du réseau de transport public (40,6 M€ pour l'extension du T3, 40,6 M€ pour l'extension du RER E, 9,4 M€ pour l'adaptation des stations de la ligne 11), ainsi que dans l'amélioration de l'accessibilité des lignes de bus (5,7 M€). Le Plan Vélo, qui a déjà permis l'ajout de 120 km de nouvelles pistes cyclables au cours de la mandature, est un autre levier clé de cette transition. La Ville encourage également ses habitants à privilégier les transports en commun, en proposant diverses aides financières : les remboursements pour les jeunes (Imagine'R junior, collégiens, lycéens, étudiants bénéficiaires de l'AEEH) et abonnements Vélib pour les jeunes de 14 à 18 ans (31,5 M€). Ces dépenses sont classées comme « très favorables ».

Les dépenses dites « neutres » (9,6 % du total) incluent, entre autres, l'entretien de la voirie, des ponts et tunnels gérés par la Ville, ainsi que la mise en fourrière des véhicules automobiles.

Enfin, les dépenses « défavorables » (9,9 % du total) concernent principalement l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique, dont le trafic routier est fortement émetteur. La transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain à la circulation apaisée d'ici 2030 permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



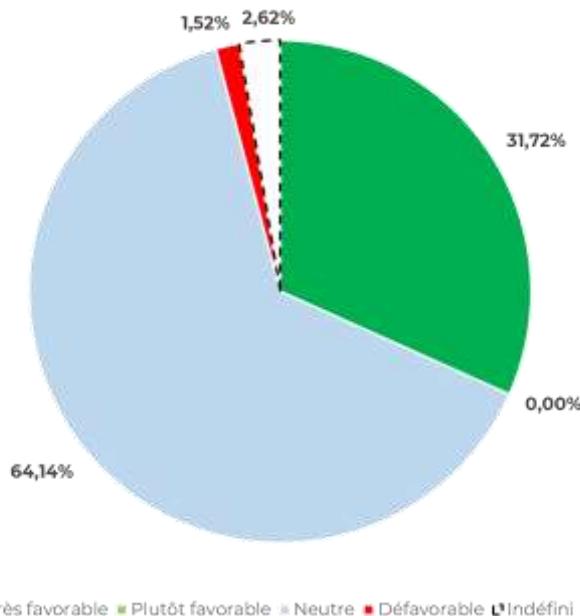
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR TRANSPORT

I. VÉGÉTALISATION

La Ville vise la création de 30 hectares d'espaces verts supplémentaires au cours de la mandature. En 2024, des plantations ont été réalisées dans les deux bois parisiens ainsi que dans plusieurs arrondissements : 12^e (jardin Debergue-Rendez-Vous), 13^e (ZAC Paul Bourget, square Rosny Aîné, parc Kellermann), 18^e (rue des Poissonniers) et 20^e (jardin Saint-Fargeau, ZAC Python Duvernois).

Ces dépenses cumulant à 6,7 M€ sont cotées comme « très favorables ». Par ailleurs, un budget de 2 M€ a été consacré à l'opération « 170 000 arbres » dans le cadre du plan Arbre 2020-2026, évaluée « très favorable » également. La plantation de forêts urbaines (3,1 M€) constitue aussi une opportunité importante et « très favorable » pour la capture des gaz à effet de serre.

Cependant, l'entretien de ces espaces entraîne des dépenses défavorables, représentant 1,5 % du total, en raison de l'empreinte carbone des véhicules utilisés. Le remplacement progressif de la flotte de véhicules techniques thermiques à la Ville permettra progressivement d'atténuer cet effet.



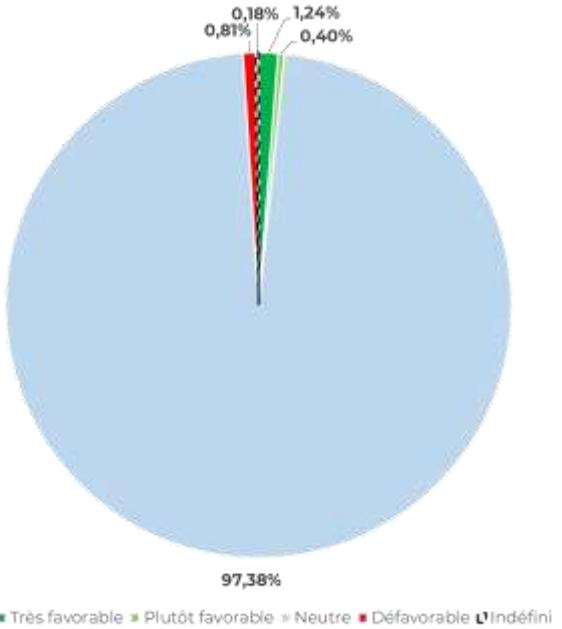
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR VEGETALISATION

J. AUTRE

Dans cette catégorie sont rassemblées les dépenses liées aux évènements de mobilisation sur le climat, aux formations, aux projets d'aménagement et de coopération ainsi que toute dépense qui n'est pas associée à une des thématiques précédentes. Ces actions illustrent une politique publique globale visant à améliorer la qualité de vie urbaine à travers l'accessibilité, la santé, la culture, l'éducation et la solidarité. Ces dépenses incluent les aménagements urbains (abords de voirie, équipements) ainsi que les actions sociales, éducatives et culturelles pour renforcer l'inclusion, le bien-être et l'attractivité du territoire.

On trouve parmi les dépenses « très favorables » (71,2 M€), le projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel, la piétonnisation de la Porte de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement ou encore le projet de ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^{ème}.

Les dépenses cotées comme « défavorables » (46,4 M€) incluent notamment des travaux de voirie, les illuminations décoratives à forte consommation énergétique et les engins thermiques utilisés pour le nettoyement mécanique. À terme, les travaux de rénovation de l'éclairage public viendront remplacer les lumières décoratives énergivores et le remplacement de la flotte thermique permettra de limiter l'impact des véhicules.



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DEPENSES 2024 – SECTEUR AUTRE

IV. Quelles sont les prochaines étapes ?

S'il s'agissait d'une démarche entreprise volontairement, la Ville se conforme désormais à l'article 191 de la loi de finances 2024, qui impose à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif intitulée « impact du budget pour la transition écologique ».

Au compte administratif 2024, les résultats de l'évaluation environnementale du budget sont ainsi présentés en annexe du rapport financier, portant sur une sélection restreinte de natures comptables en investissement, sous l'angle de l'atténuation, pour le budget principal.

Ce périmètre sera progressivement élargi à partir de 2026 pour inclure l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, les budgets annexes (y compris ceux des TAM et de l'assainissement), ainsi que les autres axes de la taxonomie européenne : la biodiversité dès 2026 puis l'adaptation, les pollutions, la préservation de la ressource en eau, l'économie circulaire et la gestion des déchets dès 2028.